



COMBATTRE POUR LE SOCIALISME

« On ne peut aller de l'avant si l'on craint d'aller au socialisme » (Lénine)

C.P.S. Nouvelle série N°68 (N°150) – 1,50 €

1^{er} MARS 2018

**GROUPE POUR LA CONSTRUCTION DU PARTI OUVRIER REVOLUTIONNAIRE
LA CONSTRUCTION DE L'INTERNATIONALE OUVRIERE REVOLUTIONNAIRE**

Destruction du statut de la Fonction publique, des régimes de retraite, de l'enseignement technique public, instauration de la sélection à l'université... :

**Pour que la classe ouvrière et la jeunesse soient en mesure
d'arrêter le bras du gouvernement Macron-Philippe,
il faut agir pour imposer que soit rompue
la collaboration des directions syndicales avec lui !
Il faut agir pour la rupture du « dialogue social » et pour
la réalisation du front unique des organisations du mouvement ouvrier**

L'éditorial de ce numéro de *CPS* (voir page 2) était bouclé quand a été publié, le 15 février, le « rapport » de Spinetta, ce « grand serviteur de l'État » bourgeois. Le « rapport sur l'avenir du transport ferroviaire » peut être réduit à deux points : faire disparaître le statut du personnel, exploser la SNCF, la privatiser (à l'exception ? de la holding de tête).

Le gouvernement a annoncé simultanément que des « concertations commencent le 19 février », notamment avec les « partenaires sociaux » et que « la méthode et le calendrier seront annoncés le 26 février. (...) Il y a urgence à agir ».

Si le sort du régime spécial de retraite des cheminots n'est pas abordé, c'est que Macron lui-même avait annoncé, le 1^{er} juillet, in situ, à des employés triés, dans une rame de Tgv, que sa liquidation serait entreprise en 2018.

À cette déclaration de guerre ouverte contre les cheminots, la responsabilité des directions syndicales était de riposter, toutes affaires cessantes, en dressant dans l'unité, l'ensemble des personnels avec le mot d'ordre : Bas les pattes devant notre statut ! maintien du statut de la SNCF ! retrait du rapport Spinetta !

Les réactions des bureaux fédéraux n'ont pas tardé. Avec cette affirmation, le jour même : « *C'est donc avec conviction et détermination que la Fédération CGT des cheminots abordera les rencontres prévues avec le ministère dans les jours et semaines à venir.* »

Le lendemain, dans un tract CGT titré « Le 22/3/2018 : le retour des cheminots à Paris ! Manifestation nationale », le rapport Spinetta est présenté comme « *la 4^e mauvaise solution proposée après le projet de loi Nègre/Maurey, les assises des mobilités, le rapport Duron. Le gouvernement confirme donc sa politique anti-ferroviaire.* ». Quant aux annonces meurtrières de Spinetta, elles sont débitées, avec désinvolture. Par exemple : « *possibilité de mettre un terme aux recrutements à statut, transférabilité des cheminots, etc.* »

Et, in fine, avec un usage très appuyé du conditionnel :

« *Si d'aventure, le gouvernement décidait de reprendre ses mauvaises propositions et tentait le passage en force, la Fédération CGT, avec les cheminotes et les cheminots, mettrait tout en œuvre afin d'envisager un autre avenir pour le service public ferroviaire que celui tracé par la direction de la SNCF et le gouvernement.* »

Ces brefs extraits montrent que l'appareil de la CGT (idem pour les autres syndicats) prend totalement en charge la guerre ouverte par le gouvernement contre les cheminots. (suite page 2)

Sommaire

• ÉDITORIAL.....	P.1
• SUPPLÉMENT UNIVERSITÉS :	P.11
• ENSEIGNEMENT PUBLIC	P.13
• LES MILITANTS INTERVIENNENT ET INFORMENT C.P.S.	P.20
• ON NOUS COMMUNIQUE	P.24
• ALLEMAGNE	P.29
• HOMMAGE À MARC TAVERNIER	P.38

Le gouvernement table sur la passivité des cheminots, étourdis, désorientés par les dures défaites [lire *CPS* 62-28/9/2016], en particulier depuis 2014, lors de la présentation de la « réforme ferroviaire », et par les coups de poignard dans le dos assénés par les dirigeants syndicaux : en 2014, Lepaon, secrétaire général de la CGT, militait publiquement, dans les media, au plus fort de la grève pour « tourner ». Et en 2016, après 17 jours de grèves pour beaucoup (« carrées » + « reconductibles »), les cheminots, impuissants dans le cadre des prétendues « AG souveraines », voyaient l'appareil CGT, constatant « l'effolement d'un gouvernement aux abois » (sic !) décider « de ne pas exercer (son) droit d'opposition aux différents accords » [convention collective nationale, accord d'entreprise], en déclarant que « la stratégie de la terre brûlée n'est pas la conception CGT du syndicalisme. »

Le Pouvoir sait d'expérience que tant qu'ils ont les mains libres, les appareils ne rompent jamais avec le « dialogue social ».

Mais il n'y a pas lieu d'être optimiste pour le compte de la bourgeoisie et de leurs lieutenants ouvriers ! Les cheminots conservent une place stratégique dans la lutte des classes.

Ils savent l'impatience des groupes capitalistes de trouver de nouveaux espaces pour l'accumulation du capital avec l'ouverture totale du transport ferroviaire à la concurrence et la privatisation-éclatement-explosion de la SNCF. Le gouvernement vient une nouvelle fois de se faire l'interprète de leurs exigences, dans l'implacable langage de la comptabilité analytique : « Le coût au km en France est supérieur de 30 % à celui de nos voisins. Ce n'est plus tenable. » (la ministre Borne, *JDD*). En résumé, comme l'a lâché un responsable du syndicat First : si le rapport Spinetta passe, « on aura tout perdu ».

Encore faut-il que les cheminots trouvent les ressources pour aller trancher le « nœud gordien » que constitue la collaboration des appareils syndicaux traîtres aux plans meurtriers de la bourgeoisie et déployer toute la puissance dont ils disposent quand ils s'engagent unis pour la défense de leurs conditions d'existence.

Économie mondiale : un craquement sinistre

Lundi 5 février, la Bourse de New York a connu une brutale chute du cours des actions, le Dow Jones perdant 4,73 %. Une nouvelle rechute, le jeudi 8, faisait baisser le Dow Jones de plus de 10 % sur la semaine. Dans le même temps, Tokyo baissait de 8 %, et les Bourses européennes connaissaient une chute de moindre importance. Personne ne peut dire si le mouvement pourra, pour un temps, être enrayé ou si la situation aboutira à un véritable krach boursier. Dans tous les cas, ce mouvement baissier est d'autant plus remarquable qu'il intervient au terme d'un mouvement de hausse particulièrement important au cours de l'année 2017, où le même Dow Jones avait vu sa valeur augmenter de 25 %.

L'explication qu'en donne *Le Monde* a de quoi surprendre : « Le déclencheur de ce mouvement de vente a été la publication vendredi matin par le département du travail de chiffres exceptionnellement bons pour l'emploi : non seulement l'économie américaine a créé 200 000 emplois en janvier, soit plus qu'attendu, mais surtout les salaires ont progressé au rythme annuel de 2,9 %, contre 2,5 %. Du jamais-vu depuis la fin de la récession, en juin 2009. Cette tension sur les salaires était attendue en vain depuis des années, ceux-ci ne progressant pas aux États-Unis en dépit d'un taux chômage au plus bas depuis le début du siècle (4,1 %). »

En somme, si la Bourse s'est ainsi trouvée au bord de l'effondrement, c'est que l'économie américaine se porte à merveille. Si la Bourse s'effondre, c'est parce que les bonnes nouvelles qu'elle attendait se sont confirmées... Il doit y avoir une erreur quelque part...

Mais en même temps, cette erreur comprend une part de vérité. Il est vrai que dans le système capitaliste, l'insuffisance de l'inflation contient une redoutable menace : celle de la déflation, dont les effets récessifs sont terribles. Celle-ci pousse à retarder les investissements comme les achats de consommation ; elle précipite les faillites d'entreprises incapables d'honorer le remboursement de leurs emprunts du fait de la baisse de leurs rentrées d'argent. Et c'est notamment pour conjurer le danger de déflation que les banques centrales depuis des années ont envahi le marché de liquidités par des prêts à taux nul ou très réduit. Notons en passant que cette inflation faible ne concernait que les pays capitalistes avancés, nombre de pays dominés étant au contraire en proie à une inflation accélérée, voire à une hyperinflation en particulier sur les produits de première nécessité, jetant les masses dans la misère et la famine.

Mais voilà que l'inflation repart – quoique de manière modeste – aux États-Unis, et que cette inflation tant attendue... provoque un début d'effondrement boursier avec l'évaporation en quelques jours de 1 000 milliards de capital fictif.

« L'ultime shoot avant l'overdose » (*Le Monde*, 30 janvier)

Pourquoi ? La politique des taux nuls ou très réduits, combinée au rachat d'obligations d'États (aux États-Unis de bons du Trésor) par les banques centrales a eu un double effet : d'une part le taux des obligations d'État a baissé, puisque les États n'étaient plus en difficulté pour les placer, d'autre part l'afflux de liquidités a alimenté une formidable spéculation sur le marché des actions, poussant

à une valorisation de celles-ci sans rapport avec les bénéfices réels des entreprises.

Cette valorisation boursière peut certes avoir immédiatement un effet de croissance sur l'économie, la consommation de la bourgeoisie et petite bourgeoisie étant stimulée par les bénéfices tirés de la Bourse, mais elle est lourde de menaces. L'économie se trouve à chaque instant

en danger d'explosion de bulles, faisant disparaître instantanément des masses énormes de capital fictif. La valorisation boursière ne correspond en effet à aucune création réelle de richesse, et elle menace ainsi de s'évanouir instantanément en réaction à n'importe quel événement économique ou politique (baisse de bénéfice de telle ou telle entreprise, crise politique, etc.). C'est avant la dernière secousse boursière que *Le Monde* du 30 janvier faisait état de ce rapport alarmant entre bénéfices des entreprises et valorisation boursière. «(Avec) l'indice de Schiller...il s'agit de prendre les cours du S&P 500 [Standard and Poors : indice boursier ndlr] - rapportés aux bénéfices moyens des dix années précédentes. Sur une longue période, il est en moyenne de 17. À la veille du Lundi noir de 1929, il était monté à 30. Actuellement nous sommes à 34,75». Et l'article d'évoquer à propos de la «politique accommodante», «l'ultime shoot avant l'overdose».

C'est la raison pour laquelle la défense des intérêts bien compris du capitalisme exige d'en finir le plus rapidement

possible avec la politique dite «accommodante» des banques centrales (rachat d'obligations et autres titres, politique de taux réduits ou nuls). Mais comme le montre la récente secousse boursière, la sortie d'une telle politique n'est pas moins dangereuse. La remontée des taux d'intérêt a pour effet de raboter les profits boursiers. En augmentant le taux d'emprunt des obligations d'État, elle porte le risque d'augmenter la dette des États, qui malgré les taux bas, n'a cessé d'enfler. Elle risque aussi d'entraîner l'effondrement des obligations d'État précédentes, actuellement en cours, contractées à des taux antérieurs donc plus faibles. Dit autrement, le système capitaliste est comme un malade auquel on aurait prescrit des médicaments visant à fluidifier le sang (la politique du «quantitative easing» des banques centrales) pour éviter l'infarctus ou l'AVC. Mais il faut l'interrompre car un autre danger menace : l'hémorragie. Or l'interruption n'est pas moins dangereuse que la continuation du traitement. Au point que c'est la simple menace de l'interruption du traitement qui provoque un début d'hémorragie !

Un hommage à Marx venant d'un héraut du capital financier

Le problème de fond, c'est que, quoi qu'on fasse, le malade ne peut être rajeuni. Il est décidément au bout de son rouleau : «*La dynamique du capitalisme est aujourd'hui bien celle qu'avait prévue Karl Marx*» ; tel est le titre, explicite, d'une note publiée vendredi 2 février par Natixis. Patrick Artus, son auteur, n'a rien d'un militant rouge. Responsable des études économiques de la banque, membre du Conseil d'administration de Total, c'est de l'intérieur qu'il scrute les évolutions du capitalisme. Et ce qu'il voit lui paraît d'une «logique implacable»... Il constate une «baisse de l'efficacité des entreprises des pays de l'OCDE... qui risque de réduire le rendement du capital. Deux, pour éviter ce possible recul de leurs profits, les sociétés concernées font en sorte de capter une plus grande part de la valeur ajoutée, au détriment des salariés, dont la rémunération diminue. Mais cette compression a une limite : l'impossibilité de réduire les salaires au-dessous d'un certain niveau correspondant au «salaire de subsistance». Dans un troisième temps : pour soutenir malgré tout le rendement du capital, les capitalistes recourent à la spéculation. Ils misent sur le bitcoin ou l'immobilier, les entreprises

rachètent leurs propres actions, etc.» « : ainsi, via la référence à Artus, *Le Monde*, dont nul ne peut douter qu'il défend les rapports de production capitalistes, rend hommage à Marx.

On peut tout à fait contester à Artus comme au *Monde* leur «compréhension» de Marx. Par exemple, la simple comparaison entre le Bangladesh et la France montre que la définition du niveau du «salaire de subsistance» est éminemment sociale et qu'à cet égard, la bourgeoisie juge qu'elle dispose encore de larges possibilités de réduire le dit salaire... sauf si la lutte des classes le lui interdit. Mais qu'aujourd'hui le capital, faute de pouvoir se valoriser de manière satisfaisante dans la production, le fasse par un recours effréné à la spéculation est incontestable. Rien ne l'illustre davantage que les variations de valeur de ces purs produits spéculatifs que sont les «cryptomonnaies» type bitcoin. Chaque secousse boursière vient nous rappeler que le développement monstrueux de la spéculation et du capital fictif, organiquement lié au capitalisme lui-même, fait peser sur celui-ci une menace mortelle qui risque de précipiter la civilisation humaine dans l'abîme.

Ce qu'il en est réellement de la « santé » de l'économie américaine

Mais revenons-en à la thèse extravagante attribuant la crise boursière à la trop bonne santé de l'économie américaine. C'est un signe des temps qu'on puisse s'émerveiller d'une croissance annuelle annoncée à 2,3 % - dernier chiffre annoncé. Passons même sur la mesure de cette croissance qui intègre aussi bien les profits spéculatifs, que la prostitution ou le trafic de drogue. Mais il faut ajouter : la croissance américaine reste très en-deçà de celle d'avant-crise. Le cycle de croissance est certes l'un des plus longs qu'ait connus l'Amérique. Mais c'est aussi l'un des plus lents (*le new médiocre* de Lagarde). La croissance moyenne observée depuis 2008 dépasse à peine 2 %. Elle était de 3,6 % dans les années 1990 et d'environ 5 % dans les années 60.

Quant à la quasi-disparition du chômage annoncée (4,1 % de la population active), c'est une annonce de pure propagande. Dans le même temps, le «taux de participation», qui prend en compte cette partie grandissante de la population qui a renoncé à chercher du travail, est tombé à 62 %. Le taux de chômage réel n'a donc rien à voir avec celui qui est annoncé officiellement. Un aspect particulièrement éclairant de l'état réel de l'économie US est le fait que non seulement la productivité ne progresse pas, mais qu'elle est même sur le point de régresser. «*Sincèrement, on ne sait pas trop l'expliquer* », a reconnu Janet Yellen; «*certaines mettent en cause les entreprises, qui ont massivement réduit leurs investissements depuis la crise. Celles-ci préfèrent embaucher de nouveaux salariés, plutôt que d'acheter des*

machines qui permettraient de mieux faire travailler les anciens » (*Les Échos* du 29 mai 2017). En réalité, Yellen fournit une explication. La réduction brutale des salaires directs ou indirects depuis 2008 s'ajoute au fait qu'aux États-Unis le mouvement vers la concentration sous forme de monopole est beaucoup plus avancé qu'en Europe. Le fouet de la concurrence joue donc moins pour pousser aux investissements. C'est un des aspects les plus typiques de la putréfaction du capitalisme dans son stade ultime : l'impérialisme.

En réalité, l'assez mince croissance américaine a des fondements totalement vermoulus : outre les profits boursiers évoqués plus haut, il faut évoquer l'énorme endettement privé et public.

En août 2017, *La Tribune* prévenait déjà concernant la dette des ménages : « A 12.840 milliards de dollars à la fin juin, cette dette dépasse le précédent sommet de 12.680 milliards de dollars établi à la fin du 3^e trimestre 2008, indique la Fed de New York, soit au moment du déclenchement de la crise financière des subprimes. Elle est en augmentation de 114 milliards (+0,9 %) par

rapport au 1^{er} trimestre et de 15,1 % supérieure à son nadir atteint au 2^e trimestre 2013. ».

La comparaison avec 2008 est éclairante, lorsqu'on sait que la cause immédiate de l'effondrement de 2008 fut précisément le surendettement. Quant au déficit public, il est reparti à grande vitesse à la hausse et atteint à nouveau les 5 % du PIB.

Un bon instrument de mesure de la santé réelle de l'économie américaine est donné par la mesure du déficit du commerce extérieur. Le déficit des échanges extérieurs américains s'est creusé à 566 milliards de dollars en 2017 (+12,1 % par rapport à 2016), soit le niveau plus élevé depuis 2008. Mais cela s'inscrit dans un mouvement historique plus vaste. La balance commerciale américaine a cessé d'être excédentaire depuis 1975, et la place des USA dans l'économie mondiale n'a cessé de se rétrécir.

C'est bien comme expression de la tentative désespérée de l'impérialisme US de reconquérir la place qui était la sienne au lendemain de la Seconde Guerre mondiale qu'il faut comprendre la promotion de Trump à la présidence des États-Unis.

Trump : au terme de la fuite en avant, la catastrophe prévisible

Cette tentative prend la forme d'une fuite en avant effrénée que l'on peut appréhender sous divers aspects.

D'une part, il y a la tentative de mesures protectionnistes, tentatives plus ou moins abouties car elles se heurtent aux intérêts de certaines fractions de la bourgeoisie US elle-même, fractions qui ont tout à redouter de la remise en cause du libre-échange. Elles sont plus ou moins abouties, mais loin d'être négligeables : dénonciation de l'accord commercial transpacifique, taxation de produits chinois (panneaux solaires) ou coréens (électroménager), menaces à peine voilées contre les pays d'Europe, en premier lieu l'Allemagne, dont l'excédent commercial avec les USA est considérable, renégociation de l'ALENA (accord commercial avec le Canada et le Mexique). Un des enjeux essentiels de cette renégociation concerne l'automobile, où Trump entend imposer un pourcentage de composants US dans les véhicules importés faute de quoi ces importations seront taxées.

D'autre part, il y a l'ensemble des mesures fiscales en premier lieu la réduction massive de l'impôt sur les sociétés de près de 15 % (désormais à 21 %) qui vise à rapatrier les capitaux aux États-Unis et à donner un avantage en termes de compétitivité à l'économie US.

Enfin, il y a l'énorme augmentation du budget militaire. Le budget militaire 2019 est programmé à hauteur de 716

milliards, soit une augmentation de plus de 7 %. Cette augmentation a sans aucun doute des raisons politiques. L'impérialisme US entend faire jouer à fond sa supériorité écrasante dans ce domaine et nous rappelle à l'occasion que c'est par la guerre au bout du compte que se maintient la domination impérialiste et que se règlent les conflits inter-impérialistes. Mais elle vise aussi à faire jouer à l'économie d'armement le rôle classique de volant d'entraînement de l'économie dans son ensemble.

Mais tant les mesures fiscales que l'augmentation astronomique du budget militaire ne peut qu'avoir comme conséquence une aggravation considérable du déficit budgétaire et de la dette, qui, elle-même, pousse à l'augmentation des taux d'intérêt sur les bons du Trésor américain.

C'est le prolétariat américain qui est invité à payer la note par la réduction massive des budgets sociaux (santé, éducation). Se trouvent donc programmées de nouvelles attaques brutales contre les maigres garanties dont il dispose en la matière.

Au bout du compte, la politique de Trump, de cavalerie financière, n'est en rien l'expression d'une économie florissante, mais tout au contraire celle d'une économie aux abois. Elle ne repousse les échéances qu'en préparant les plus grandes catastrophes pour l'avenir.

Économie française : la débâcle continue

« *La croissance française en nette accélération, a atteint 1,9 % en 2017. L'économie se porte mieux. Les réformes passées ont porté leurs fruits* » titre *Le Monde* du 31 janvier. « *France is back* » plastronne Macron entre Versailles, où le président monarchiste reçoit le gratin du capital, et Davos.

Il en va pourtant comme dans la chanson populaire : « *Tout va très bien, Madame la marquise* ». La suite de la chanson dit l'inverse du titre. Mis à part l'aéronautique, l'industrie militaire, celle du luxe et les vins et spiritueux, la situation

est tout simplement désastreuse. C'est ce que confirme *La Tribune* :

« *Le poids des exportations françaises de biens et services dans le total des exportations de la zone euro a légèrement reculé en 2017. Elle est passée de 13,2 % en 2016 à 12,9 % l'année dernière contre 17 % en 2000. La baisse des exportations françaises par rapport à celles de la zone euro constitue « une tendance majeure de l'économie française depuis le début des années 2000 » rappellent les auteurs de l'étude. Ces derniers distinguent trois périodes : une*

chute brutale entre 2000 et 2007 (de 17,0 % à 14,2 %), une stabilisation autour de 14 % de 2008 à 2013, et «une nouvelle érosion depuis 2013 à un rythme plus modéré qu'au début des années 2000, mais significatif.»

Le Monde confirme : la part de la France dans les exportations mondiales est passée de 4,7 % en 2000 à 3 % aujourd'hui.

Il n'y a pas d'autre explication à la rage destructrice des acquis sociaux du gouvernement Macron-Philippe. Car il n'y a qu'une manière de tenter d'enrayer la relégation du capitalisme français sur le marché mondial : baisser le coût de la force de travail, livrer à la voracité du capital toute la part de la richesse sociale qui y échappe encore comme produit de décennies de lutte de classes du prolétariat.

Pour la classe ouvrière et la jeunesse, une offensive d'une ampleur historique

- Les ordonnances Macron rentrent dans la vie. On voit les conséquences par exemple des «ruptures conventionnelles collectives» (RCC) : les quelques obligations liées à la présentation d'un «plan social» – justification «économique», obligations de reclassement, priorités en cas de réembauche, etc. disparaissent avec les RCC. Le nombre de «jours de carence» dans le cadre des RCC (nombre de jours durant lesquels, sous prétexte que le travailleur touché une prime de licenciement, il ne bénéficie pas de l'indemnité journalière de chômage) est doublé. C'est à ce procédé qu'a pu se livrer la direction de PSA avec 1300 licenciements à la clef (2200 si on compte, ce qu'il faut faire les «congrés seniors») avec la signature de tous les syndicats sauf la CGT (mais avec FO).

Par ailleurs les limites considérables aux indemnités accordées au travailleur dans le cas d'un licenciement jugé abusif en prudhommes fait que deviennent pratique courante les décisions de licenciement de travailleurs jugés gênants. Le licenciement sera jugé abusif, mais le patron n'en a cure. Il peut «s'offrir» un licenciement à prix cassé.

- L'offensive contre les travailleurs se poursuit. Les ordonnances n'avaient pas répondu à l'attente de la CFDT sur l'association capital-travail. La loi PACTE veut y répondre en complétant la loi travail : elle veut aller plus loin que le gaullisme n'est jamais allé. Il s'agirait qu'à terme 100 % des salariés soient intéressés aux résultats (déclaration de Lemaire). Pour cela il est prévu l'allègement des taxes sur l'intéressement. La loi PACTE aurait aussi pour fonction de pousser plus loin dans le sens de l'intégration des organisations syndicales en augmentant le nombre de représentants des personnels dans les Conseils d'administration. La CFDT joue là tout son rôle : Notat, son ex-secrétaire générale de sinistre mémoire, est en charge de la réflexion sur le rôle social de l'entreprise qui a vocation à être intégrée à la loi.

- Le logement social est dans le collimateur : le siphonage de la trésorerie des bailleurs sociaux impulsé par la loi de finances sur plusieurs années par l'État vise également à les inciter à fusionner pour constituer de véritables entreprises comptant le parc HLM comme actifs. Le projet, c'est de privatiser le parc HLM comme cela a été fait en Grande-Bretagne et en Allemagne pour en finir avec les APL, avec le financement du logement social. Cette question du logement est appelée à prendre une grande importance. Il se construisait jusqu'ici, rappelons-le, près de 100 000 logements sociaux encore en France chaque année.

- La «réforme de l'assurance-chômage» avance au pas de charge. Les «partenaires sociaux», dont les dirigeants syndicaux, ont siégé sans broncher depuis le 11 janvier. Le

terme de la concertation est prévu le 15 février. Dans le cahier des charges accepté sans moufeter par les appareils syndicaux, l'invitation faite par Pénicaud de définir de nouvelles méthodes de flicage des chômeurs pour éviter les «abus». Par ailleurs, l'ouverture des droits aux indépendants va concerner en priorité les travailleurs des plateformes qui n'ont pas le statut de salarié. Il ne s'agit pas de commencer à en faire des salariés, mais au contraire d'inciter un maximum de chômeurs auxquels on aura mis la pression à accepter de devenir auto-entrepreneurs, sur le modèle de ce qui se passe en Allemagne (2 millions d'auto-entrepreneurs). D'ores et déjà, le nombre de micro-entreprises a augmenté de plus de 8 points en 2017. C'est carrément le statut de salarié et les droits qui vont avec qui se trouvent sur la sellette.

- La «réforme de l'apprentissage». Là aussi, jusqu'au bout, les dirigeants syndicaux ont siégé de manière zélée jusqu'à la fin. Cela vaut aussi pour ceux de l'enseignement technique public (CGT, SNETAA-FO, SNUEP-FSU), alors que ladite réforme vise à porter un coup très grave, peut-être fatal, à l'enseignement technique public (voir article Enseignement dans ce numéro). Issu de cette concertation, vient de paraître le rapport Brunet qui met les points sur les i : *«Les axes de réforme qui ressortent des positions exprimées par les différents acteurs de la concertation, que ce soit en plénière, en groupe de travail, en auditions ou par le biais des contributions écrites sont, dans l'ensemble, ceux qui ont fait l'objet d'un large consensus.»*

Quels sont ces axes ? Toute licence est donnée en matière de création de CFA et dans la définition du contenu des certifications aux branches professionnelles. Les limitations à la surexploitation des apprentis disparaissent. Il y a donc eu «consensus» pour qu'un apprenti boulanger à 16 ans fasse 40 heures par semaine de nuit puisque désormais le travail de nuit est possible pour les apprentis et que la limitation horaire hebdomadaire passe de 35 à 40 heures.

Mais si la «réforme de l'apprentissage» concerne en premier lieu la jeunesse, elle constitue une attaque contre le prolétariat dans son ensemble en particulier à travers cette proposition : *«Il semble donc opportun de supprimer la limite supérieure d'âge d'entrée en apprentissage et permettre l'usage de cette modalité de formation préparant à un diplôme ou à un titre professionnel tout au long de la vie.»*

Désormais, un patron pourra donc embaucher un travailleur adulte sous forme d'un «contrat d'apprentissage» en lieu et place d'un CDI, à une rémunération largement inférieure au SMIC

● La contre-réforme des retraites. Le prolétariat a subi depuis Balladur en 1993 jusqu'à 2012 avec Hollande une multitude de contre-réformes. Mais ce qui est préparé avec la concertation Delevoye - à laquelle participent tous les dirigeants syndicaux - est qualitativement différent. Jusqu'à présent, il s'agissait d'écorner le système de retraites existant : retraite par répartition, régimes spéciaux, code des pensions dans la fonction publique d'État, garanties offertes par la Caisse des retraites de Collectivités locales pour la fonction publique territoriale et hospitalière. Malgré l'amputation profonde des droits à travers les différentes contre-réformes, la base du système demeurait et constituait un point d'appui qui subsistait. Là, il s'agit de dynamiser tout le système à travers

l'instauration de la retraite à points, instauration confirmée par Macron récemment. Les euros cotisés correspondent à un certain nombre de «points» et toute garantie quant au montant disparaîtrait, puisque la valeur du point dépendrait de paramètres changeants (démographie, situation économique, etc.). La contre-réforme doit être adoptée au premier semestre 2019.

● la liquidation du statut des cheminots et la transformation de la SNCF en société anonyme - donc sa privatisation. Le rapport Spinetta qui le proposera doit sortir incessamment. En attendant la concertation bat son plein sur la mise en œuvre des ordonnances Macron à la SNCF.

Réforme de l'apprentissage, liquidation du bac comme premier diplôme universitaire, sélection à l'université : liquidation du droit aux études et surexploitation

Il faut attribuer une place particulière aux attaques contre la jeunesse et l'enseignement public : les trois contre-réformes (apprentissage, contre-réforme du lycée et sélection à l'université) doivent être appréhendées comme un tout. D'un côté, réserver l'université aux enfants de la

bourgeoisie ; de l'autre, liquider les diplômes nationaux et livrer la jeunesse à une surexploitation sans frein à travers la réforme de l'apprentissage. Nous renvoyons nos lecteurs à l'article consacré à cette question dans ce numéro.

Fonction publique : faire exploser les éléments constitutifs du statut général

Il faut dire sur les projets gouvernementaux de dynamitage de la Fonction publique ce qui a été dit plus haut sur les retraites. Il ne s'agit pas simplement d'une nouvelle attaque contre la Fonction publique, identique à celles qui se sont accumulées depuis 30 ans. Il s'agit de liquider les bases même du statut.

Les nouvelles mesures - là aussi soumises à la «concertation» des directions syndicales (voir plus bas) - s'inscrivent dans le cadre de CAP 2022. Il s'agit de supprimer 120 000 postes dans la Fonction publique et aussi les «agences» publiques. Pour ces dernières, on annonce la suppression d'un emploi sur 5 à Météo France par exemple. De même une restructuration meurtrière en postes se prépare à France Télévisions, au point que Mathieu Gallet, jusqu'ici président et qui pourtant avait fait ses preuves en matière de combat contre les employés lors de la grève de 2015, a été mis dehors, jugé insuffisamment zélé pour la mettre en œuvre.

Mais cela va au-delà : il ne s'agit pas seulement de supprimer des postes dans la Fonction publique, mais de liquider la Fonction publique elle-même à travers les garanties essentielles attachées à son statut :

● généralisation du recrutement sur la base de contrats de droit privé. C'est la logique qui a prévalu à France Télécom. Dans un premier temps, subsisteraient des fonctionnaires à côté de travailleurs sous statut de droit

privé, les premiers ayant progressivement vocation à disparaître au profit des seconds

● possibilité de «départs volontaires». Il est inutile de commenter le sens que prend ici le mot «volontaire», puisque le départ volontaire (sans guillemet) existait jusqu'alors sous la forme de la possibilité de démission. Donc il s'agit en réalité de licenciements

● salaire au mérite, autrement dit individualisation des rémunérations et liquidation de la grille des salaires : cette dernière mesure s'inscrit dans la nouvelle gestion des affectations, les «managers» ayant la main sur les affectations et mutations. Ce principe a été réaffirmé récemment avec force par Blanquer à l'Assemblée nationale à propos de la nomination des enseignants par les chefs d'établissement qui est dans les tuyaux

● cette «nouvelle gestion» va de pair avec la mise au rencart des commissions paritaires nationales qui avaient précisément pour fonction de vérifier la juste application du statut (mutations, promotions) au profit d'un «dialogue social décentralisé», instrument de la pulvérisation des statuts nationaux, et où les représentants syndicaux, cessant d'être les défenseurs des garanties collectives des fonctionnaires, deviennent les «co-acteurs» de la politique du gouvernement. C'est l'application à la Fonction publique des ordonnances Macron.

La loi de programmation militaire prévoit une augmentation vertigineuse du budget militaire

Toutefois, il est un secteur qui échappe à l'écrémage des postes et aux restrictions budgétaires : celui de l'armement. *«La première séquence va de 2019 à 2023 : le budget annuel du ministère atteindra alors 44 milliards d'euros, contre 34,2 aujourd'hui (ndlr : soit une augmentation de près de 29 %) ... le budget augmentera de 1,7 milliards par an»* nous dit *Le Monde* du 9 février. Des perspectives plus radieuses encore sont annoncées après 2023, où *«la loi de Finances prévoira une augmentation*

du budget des armées de 3 milliards par an». En la matière, derrière le géant Trump, le nain Macron avance aussi vite que lui permettent ses petites jambes. Tous les secteurs vont être généreusement arrosés (armée de terre, marine, aviation, force nucléaire). Mais il faut accorder une mention particulière à l'implantation des bases militaires en Afrique dont on nous annonce qu'elles *«seront renforcées»*. C'est de la défense de l'impérialisme français qu'il s'agit, bien mal en point malgré tous les

efforts. Au Mali, la situation est redevenue tout aussi chaotique qu'elle l'était avant l'opération Barkhane », malgré la présence de milliers de soldats français. Idem en République centrafricaine. Dans les deux cas, la tentative d'édifier des états stables et fiables du point de vue de l'impérialisme est à vrai dire un échec piteux.

Notons-le au passage : cette augmentation ne trouve pas grâce aux yeux de Mélenchon qui la juge fort insuffisante. Dans son blog où, par ailleurs, il déplore le fait qu'«une certaine hollandisation du pétulant Macronisme semble

s'installer [et que] sur tous les sujets surgis dans l'actualité, une gélatineuse inaction semble s'être étendue.»(sic), Mélenchon s'en prend particulièrement à l'insuffisance du budget militaire : « Ils [les députés de LFI] ont dénoncé le manque de moyen pour l'armée et la faible vision stratégique du pouvoir macroniste. Ils ont notamment expliqué que 60 % de la hausse de budget prévue se ferait... après la fin du mandat d'Emmanuel Macron ! »

Renforcement de l'état policier et chasse aux migrants

L'augmentation du budget militaire est un aspect du renforcement de l'état militaro-policier opéré par le gouvernement Macron-Philippe. Un autre aspect est la constitution de la « police de sécurité quotidienne » annoncée par Collomb qui vise notamment à renforcer la police dans les quartiers populaires, au moment où la diffusion de la vidéo filmant le viol de Théo montre le rôle qu'elle y joue. À ce propos, ceux qui ont vu cette vidéo apprécieront le rôle des « expertises » commandées par la justice aux ordres, dont l'une a jugé que le coup de matraque ayant provoqué une déchirure du canal excréteur de 10 cm avait été administré « selon les règles de l'art ».

Le même Collomb se signale par un activisme de tous les instants contre les migrants. Dans quelques semaines, la loi anti-immigrés sera présentée au Parlement : réduction des délais pour l'étude des dossiers de demande d'asile, réduction des délais dans la procédure d'appel (15 jours alors qu'il faut un mois pour obtenir un rendez-vous en préfecture : c'est à ce genre de raffinement que l'on reconnaît l'« humanisme » de ceux qui gouvernent); par contre, augmentation du séjour légal en camp de rétention. Cette loi est une machine à expulser en masse. Elle se met

en place avec le silence complice total des dirigeants du mouvement ouvrier. On lira dans la rubrique « Les militants interviennent », à titre d'exemple, l'intervention de notre camarade au conseil national de la FSU, en défense des migrants et pour le retrait du projet de loi. L'appareil dirigeant de la FSU, ne se distinguant en cela en rien de celui de la CGT et de FO, a rejeté la motion en ce sens. Les appareils dirigeants entendent bien ne rien faire qui fasse obstacle à l'adoption de cette loi scélérate !

Il faut placer sous la même rubrique la création de 1 100 postes de surveillants de prison. À ce propos disons-le : honte à ceux qui, jusque dans les rangs de « l'extrême gauche », mettent sur le même plan la grève des surveillants de prison – agents de la répression de l'État bourgeois au même titre que les militaires et les flics – et celle des personnels des EPHAD qui combattent pour pouvoir soigner les personnes âgées dans des conditions décentes ! Et honte aux dirigeants des confédérations ouvrières qui, non seulement acceptent de syndiquer ces corps anti-ouvriers, mais qui en rajoutent sur l'exigence de : plus de prison ! plus de quartiers de haute sécurité ! plus de mesures de répression !

À travers la concertation, les dirigeants syndicaux prêts à accompagner le gouvernement jusqu'en enfer !

Non, n'en déplaise à Mélenchon, ce qui caractérise le gouvernement Macron-Philippe ce n'est pas la « gélatineuse inaction », c'est au contraire la frénésie anti-ouvrière de tous les instants.

Mais au regard de cette frénésie anti-ouvrière, il est légitime de se poser la question : pourquoi la réaction de la classe ouvrière et de la jeunesse demeure-t-elle aussi limitée à cette étape ?

Il faut répondre sans barguigner à cette question, à l'inverse de tous ceux qui, pratiquant l'auto-intoxication avec ferveur, voient des « luttes » et des grèves partout !

Les militants regroupés autour de *Combattre pour le socialisme* ne doutent pas du fait qu'au bout du compte surgira le prolétariat en défense de ses conditions d'existence. Trotsky nous le rappelle dans la préface à *l'Histoire de la Révolution russe* : « Les masses se mettent en révolution non point avec un plan tout fait de transformation sociale, mais dans l'âpre sentiment de ne pouvoir tolérer plus longtemps l'ancien régime. »

Et il écrit quelques lignes plus haut : « Les idées et les rapports sociaux restent chroniquement en retard sur les nouvelles circonstances objectives, jusqu'au moment où celles-ci s'abattent en cataclysme. »

L'ensemble des mesures du gouvernement Macron est en train de faire disparaître le cadre politique du rapport entre les classes hérité du « compromis de 45 ». Les termes de ce compromis étaient les suivants : pour éviter de tout perdre – c'est-à-dire le pouvoir – la bourgeoisie française avait dû faire de très larges concessions au prolétariat : Sécurité sociale, statut général de la Fonction publique, logement social, enseignement technique public, etc.

Aujourd'hui, toutes ces conquêtes sont méthodiquement liquidées par le gouvernement. Il s'agit donc bien, pour reprendre Trotsky, de « nouvelles circonstances objectives ». Mais à ce jour, « les idées et les rapports sociaux restent chroniquement en retard sur les nouvelles circonstances objectives ».

Un des éléments – lié à d'autres (voir plus bas) – décisifs de ce « retard », c'est la politique des appareils dirigeants, en particulier des appareils syndicaux. Se manifeste sous nos yeux cette loi historique : plus violente est l'offensive de la bourgeoisie contre les masses, plus étroite est la collaboration des appareils syndicaux avec la bourgeoisie et le gouvernement. Ce n'est pas là une loi spécifiquement française. Le dirigeant de l'AFL CIO, Trumka, donne ainsi aux États-Unis sa bénédiction à Trump dont on apprend qu'il est sur la voie d'une politique... favorable

aux travailleurs : « *L'annonce du retrait des États-Unis du TPP (traité transpacifique) et de la volonté de renégocier l'Alena est une première étape importante vers une politique commerciale qui œuvre pour les travailleurs* ». Quant aux dirigeants de la DGB en Allemagne, nous renvoyons à l'article dans ce numéro de CPS qui lui est consacré illustratif de la même loi.

Que cette collaboration soit pour les appareils syndicaux parfois difficile et même pénible, c'est ce dont se plaint dans une sorte de « cri du cœur » Groison dans une interview à l'AEF le 22 janvier :

« En ce début de quinquennat, j'ai alerté le gouvernement à tous les niveaux sur le fait que le dialogue social commençait très mal concernant la Fonction publique. Les clignotants sont au rouge. Si l'on continue comme cela, une distance risque de se créer entre les agents vis-à-vis non seulement des organisations syndicales mais aussi vis-à-vis du gouvernement » (souligné par nous) *et des responsables des administrations avec pour conséquence un repli professionnel de la part de certains agents qui n'attendent plus rien ni des uns ni des autres.*»

Pénible, mais inéluctable. L'appareil syndical est un appareil bourgeois à la tête d'une organisation ouvrière. Il est organiquement lié à la bourgeoisie, à ses objectifs, à son gouvernement. Il a stricto sensu partie liée avec eux ! Il doit assumer coûte que coûte le rôle que ceux-ci lui assignent. C'est ce dont témoigne le propos de Groison qui évoque comme un risque commun le danger de la distance vis-à-vis du gouvernement et des appareils syndicaux.

Il faut donc « faire le boulot » jusqu'au bout. Mailly, que la bourgeoisie n'autorise plus à poser en « opposant » comme

il le faisait encore sur la loi El Khomri, le dit sans ambages (dépêche AFP du 5 février) à propos de la réforme-destruction de la Fonction publique :

« Plan de départ volontaires, rémunérations au mérite, évolution des services : « ce sont des têtes de gondole (sic) a dit Jean Claude Mailly sur Radio Classique ajoutant qu'avec neuf mois de concertation, cela a le temps d'évoluer. »

Tout y est : l'invitation à considérer que les attaques destructrices du statut ne doivent pas être prises au sérieux mais un simple exercice de communication (des « têtes de gondole »), et surtout l'affirmation que tout cela va évoluer avec la concertation (à l'image sans doute de l'« évolution » des ordonnances Macron !).

La direction de la CGT n'est pas en reste. S'agissant de la contre-réforme des retraites, la direction de l'UFSE CGT (Union fédérale des syndicats de l'État) écrit par exemple : *« Dans un premier temps (elle) prend au sérieux l'engagement du gouvernement d'avoir une large séquence de diagnostic et de concertation avant négociation »*. Il est vrai que la direction de la CGT vient opportunément de faire ressortir son mot d'ordre de « maison commune des retraites » qui, au moment où le gouvernement entend faire sauter tous les régimes particuliers avec les garanties afférentes (et notamment le code des pensions de la Fonction publique), est une véritable perche tendue au gouvernement Macron pour la réalisation de son objectif d'un régime commun de retraite par points.

L'autre face de la collaboration : journées d'action et division

Le complément de la concertation – collaboration, c'est l'organisation des journées d'action. Le plus souvent, et pour faire bonne mesure, celles-ci sont appelées dans la division : un jour les uns, un autre les autres. Les enseignants, étudiants et lycéens en ont fait l'amère expérience avec les journées d'action disloquées du 1^{er} et du 6 février (voir article enseignement) dont les initiateurs annoncent imperturbablement et contre toute évidence qu'elles furent des « succès ».

Cette division, les travailleurs de Carrefour confrontés à un plan officiel de 2 100 suppressions d'emploi – en réalité beaucoup plus, le sort d'autres employés étant suspendu à la vente aléatoire de magasins à des repreneurs qui, en tout état de cause, commencent par dénoncer la convention collective – la vivent dramatiquement.

Les grèves locales, parfois massivement suivies jusqu'à 80 %, montraient la disponibilité des travailleurs à s'engager sur le terrain de la grève générale pour l'annulation du plan de licenciements et l'appel à tous les travailleurs pour un rassemblement au siège central pour l'exiger. Mais la politique des appareils syndicaux tourne le dos à cette perspective. Le 5 février, la direction de la CGT organisait une petite opération dans le style des « opérations spectaculaires » habituelles avec 200 membres au Carrefour de Montreuil, en face du local confédéral avec Martinez en tête et une poignée de permanents. Quant à FO, il appelait à la grève le 8, sur l'objectif...

d'une bonne négociation du plan de licenciement « dossier par dossier », comme l'indiquait Europe 1 le 25 janvier :

« Dejan Terglav (dirigeant FO Carrefour) lors d'une entrevue mercredi avec Alexandre Bompard : « Je lui ai dit que je n'acceptais pas », a déclaré Dejan Terglav à l'AFP. FO, qui a appelé à la grève et à un rassemblement devant le siège de Carrefour à Massy, dans l'Essonne, le 8 février, « maintient sa mobilisation », a ajouté Dejan Terglav qui a porté deux demandes : « que tout soit mis sur la table au comité de groupe » vendredi, et que l'on prenne « dossier par dossier », avec des négociations « véritables, transparentes et complètes ».

Même si fondamentalement, la grève du 30 janvier dans les EPHAD relève de la même politique, elle s'en distingue par le fait que, appelée par l'ensemble des organisations syndicales, et au vu de la situation insupportable des personnels, elle a été relativement suivie. Les travailleurs du secteur sont en particulier confrontés au plan Buzyn, qui consiste à dépouiller les EPHAD publics, les seuls accessibles aux travailleurs retraités, et encore à la condition qu'ils bénéficient d'une retraite convenable, au profit des EPHAD privées appartenant à des grands groupes financiers (Korian, Orpea, etc.). Il faut préciser que ces dernières accueillent les personnes âgées pour des sommes mensuelles astronomiques (entre 3000 et 4000 euros, voire davantage !) ce qui fait de ce secteur un de ceux où le retour sur investissement est le plus juteux pour les

actionnaires. S'il est vrai que la plateforme syndicale contient un certain nombre de revendications, quoique formulées de manière très générale, s'agissant des postes, du réemploi des contrats aides, etc., à aucun moment, elle

ne pose le problème de l'affrontement avec le gouvernement, faisant au contraire de la réception des syndicats par Macron... la revendication centrale.

La journée d'action Fonction publique du 22 mars dans le cadre de la concertation pour la liquidation du statut

Une autre journée d'action est prévue le 22 mars dans la Fonction publique. On peut faire à ce propos une première réflexion. Une première journée d'action a eu lieu en octobre dernier. Sans que ce soit un raz-de-marée, elle avait été relativement suivie. À l'évidence, non seulement elle n'a pas suffi à arrêter le bras du gouvernement, mais (voir plus haut) celui-ci a décidé d'amplifier encore l'offensive contre les fonctionnaires. N'importe lequel d'entre eux ne pourra manquer de se poser la question : pourquoi ce qui n'a abouti à rien en octobre, aurait de meilleurs résultats en mars ? A cet égard, il faut le remarquer – c'est notamment la leçon de la faible participation à la grève du 6 février en lycée : le scepticisme, pour ne pas dire le rejet des «journées d'action», est de plus en plus ample dans le prolétariat.

Mais il y a plus. Le gouvernement vient d'annoncer qu'il allait faire exploser sur le statut de la Fonction publique une véritable bombe nucléaire. Or ce qui caractérise l'appel des fédérations de fonctionnaires, c'est qu'il parle... d'autre chose :

«Parce que la Fonction publique est garante de l'intérêt général au service de la cohésion sociale, parce que les moyens existent pour mettre en œuvre des orientations de progrès social pour tous, les organisations syndicales CFTC CGC CGT FAFP FO FSU Solidaires, constatant que leurs positions ne sont pas entendues et que leurs propositions ne sont pas prises en compte, appellent tou.te.s les agent.e.s des trois versants de la Fonction publique à :

une journée de grève et de manifestations le 22 mars 2018
Pour :

- Une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;

- L'arrêt des suppressions d'emplois et les créations statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin et non un plan destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions ;

- Un nouveau plan de titularisation des contractuel.le.s, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour

favoriser son extension comme le préconise le gouvernement ;

- Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;

- L'abrogation du jour de carence

- La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers»

L'oubli de ce qui devrait être le mot d'ordre central : défense inconditionnel du statut ! Retrait du projet Philippe de réforme destruction de celui-ci, n'a rien de fortuit. Dans le même temps, le 12 février, la concertation en effet a commencé. La revue *Acteurs publics* précise :

“Plus appréhendables et plus lisibles” selon les termes d'Olivier Dussopt rapportés par les représentants du personnel, les questions de la simplification du paysage des instances de dialogue social ainsi que de l'élargissement du recours à la contractualisation seront abordées dès ce premier semestre, avec un relevé de conclusions probable d'ici l'été. Les discussions concernant la plus grande individualisation des rémunérations et le renforcement de l'accompagnement des agents pendant leur carrière (qui comprend notamment la négociation de plans de départs volontaires) seront quant à elles remises à plus tard.»

Le cadre est donc clair et précis. Aucun dirigeant syndical ne peut plus longtemps faire croire qu'ils participent pour défendre les revendications du personnel, selon l'argumentaire habituellement fourni. D'ailleurs les dirigeants syndicaux ne peuvent même plus le cacher :

“À part peut-être pour changer quelques virgules, nous avons d'ores et déjà l'impression qu'il n'y aura pas de véritable place laissée à la discussion, l'essentiel étant déjà tranché par le gouvernement”, estime Jean-Marc Canon, de la CGT, rejoint par Denis Turbet-Delof, pour qui l'exécutif “refusera sans aucun doute une réelle négociation”.

Et pourtant aucun d'entre eux ne fait même mine de quitter la table : la concertation jusqu'en enfer...

Une redoutable absence de perspective politique

Nous interroignons plus haut : *«au regard de cette frénésie anti-ouvrière, il est légitime de se poser la question : pourquoi la réaction de la classe ouvrière et de la jeunesse demeure-t-elle aussi limitée à cette étape ?»*

La politique des dirigeants syndicaux paralysant le prolétariat par le «dialogue social» constitue un premier élément de réponse. Un autre est constitué par l'absence de perspective politique. Cette absence de perspective n'est pas là non plus spécifiquement française et ne remonte pas à hier ! C'est un des apports fondamentaux de Stéphane Just au marxisme d'avoir mis en évidence dès 1997 les conséquences pour le prolétariat mondial du

rétablissement du capitalisme en Russie. Pour la grande masse des travailleurs, la perspective du socialisme s'en trouvait durablement enfouie, le désarroi politique imprimait durablement sa marque sur la lutte des classes (nous invitons nos lecteurs à prendre connaissance sur notre site du texte adopté en 1997, Une nouvelle perspective, qui établit ce diagnostic).

Approfondissant ce cadre général, en France, la quasi-disparition du PS et du PCF, en l'absence de tout regroupement d'importance sur le terrain de la construction du Parti ouvrier révolutionnaire, loin d'ouvrir au prolétariat un avenir radieux, constitue un élément

d'aggravation de son désarroi. Le PS et le PCF ont mille fois trahi les intérêts ouvriers, sans compter leur participation directe à l'oppression sanglante des peuples dominés de l'ancien empire colonial français. Mais ils ont pendant des décennies constitué les seuls instruments dont disposait le prolétariat pour chasser les partis bourgeois du pouvoir.

Ils sont à l'agonie, comme en témoigne le résultat des élections partielles. Dans le territoire de Belfort, il n'y avait pas de candidat du PCF. Le candidat du PS réalise le score dérisoire de 2,6 % des votants et de 0,76 % des inscrits (dans une situation où l'abstention dépasse les 70 %). Dans le Val-d'Oise (près de 80 % d'abstentions), le PS réalise 6,88 % des votants et 1,40 % des inscrits ; le PCF 1,97 % des votants et 0,40 % des inscrits !

Par ailleurs, ces élections sont marquées par la défaite des candidats macronistes par rapport aux candidats LR. Cela montre que malgré les ralliements ou demi-ralliements à Macron de quelques dirigeants gaullistes notoires (Juppé notamment), la constitution d'un mouvement bonapartiste autour de Macron qui suppose la mise à mort du parti bonapartiste historique de la Ve République (LR héritier de l'UMP, du RPR, de l'UNR) ne sera pas facile. Mais du point de vue du prolétariat, faut-il le rappeler, la victoire de LR c'est la victoire d'un parti qui réclame plus de suppressions de postes de fonctionnaires, plus de flics, plus de sélection à l'université, etc.

Dans ces conditions les congrès du PS et du PCF qui s'annoncent promettent de s'apparenter sinon à des rituels funéraires, du moins à des réunions de famille autour de l'agonisant.

Comment pourrait-il en être autrement ? Le PCF se déchire entre ceux qui, pour conserver les quelques positions électorales du PCF, proposent le ralliement à Mélenchon, et ceux qui s'y refusent. Aucune de ces deux voies ne peut éviter d'ailleurs l'issue fatale historiquement inscrite dans la liquidation de l'URSS.

Quant au PS, toute sa politique est depuis un an celle du soutien honteux à Macron. On en trouve une dernière illustration avec cette prise de position de la représentante du PS au Sénat s'agissant de la loi Vidal de sélection à l'université, Sylvie Robert : « *Nous sommes opposés à toute idée de sélection, qu'elle soit sauvage, institutionnelle ou déguisée (...) Nous ne pouvons qu'approuver le dispositif d'accompagnement et les parcours individuels mis en place (...) mais les mesures d'accompagnement nécessitent des moyens financiers* ». Peut-on concevoir pire soutien au gouvernement ?

Dans ces conditions, du point de vue des travailleurs, il n'y a pas le moindre enjeu à l'élection du premier secrétaire dont le favori, Faure – anecdote significative et grotesque à la fois – a dû faire démissionner en urgence sa femme... d'un cabinet ministériel !

Agir inlassablement pour la rupture des organisations du mouvement ouvrier avec la bourgeoisie et son gouvernement

Rosa Luxemburg, qui ne détestait pas avoir recours à la maxime philosophique, disait : « *Il faut travailler et faire ce que l'on peut... On ne rend pas la vie meilleure en étant amer* ».

La maxime pour les militants révolutionnaires aujourd'hui ne serait pas de mauvais conseil !

Ce qui est sur le devant de la scène, c'est l'avancée qui semble irrésistible du gouvernement sur le chemin des contre-réformes, laminant des décennies de conquêtes ouvrières. Ce qui est sur le devant de la scène, c'est la honteuse collaboration des appareils syndicaux à cette marche en avant.

La situation n'est peut-être pourtant pas pour la bourgeoisie aussi stable qu'elle semble. Non seulement parce qu'elle n'a résolu aucune des contradictions qui ont abouti au krach de 2008, mais qu'au contraire, comme le montre le début de cet article, les expédients auxquels elle a recours ne font qu'accumuler des explosifs pour les temps qui viennent. Mais aussi parce qu'inéluctablement, sans qu'on puisse en prévoir les délais et les formes, le

prolétariat et la jeunesse sont amenés à surgir à leur tour sur le devant de la scène. Et c'est pour cette raison et aucune autre que le gouvernement a un besoin aussi vital de la collaboration des appareils dirigeants du mouvement ouvrier via le dialogue social.

« *Travailler et faire ce que l'on peut* », c'est aujourd'hui agir pour regrouper travailleurs et militants pour la rupture de ce dialogue social. C'est proposer les perspectives permettant aux travailleurs, aux jeunes de prendre en main eux-mêmes le combat centralisé contre le gouvernement Macron-Philippe. Dans ce numéro de *CPS*, au travers des interventions militantes dans les différents secteurs, on peut voir qu'à l'échelle de leurs forces, les militants regroupés autour de *Combattre pour le socialisme* œuvrent dans ce sens. C'est la seule manière aujourd'hui de contribuer à la préparation politique des affrontements à venir. C'est la seule manière d'œuvrer à la construction du Parti ouvrier révolutionnaire, de l'Internationale ouvrière révolutionnaire.

Nous invitons nos lecteurs à s'associer à ce combat.

Le 14 février 2018



Supplément Universités à « Combattre pour le socialisme » diffusé début février 2018 :



COMBATTRE POUR LE SOCIALISME

« On ne peut aller de l'avant si l'on craint d'aller au socialisme » (Lénine)

GROUPE pour la construction du Parti ouvrier
révolutionnaire et de l'Internationale ouvrière
révolutionnaire

Supplément **UNIVERSITÉS** à CPS n°67 -

26 janvier 2018

La loi dite « pour l'Orientation et la Réussite des Étudiants » (ORE) vise à interdire l'accès à des dizaines de milliers de jeunes de l'université.

**Il est encore temps d'arrêter le bras du gouvernement,
d'imposer le retrait du projet de loi !**

**Il faut exiger des dirigeants des syndicats étudiants, lycéens et enseignants
(en particulier SNESup, SNES, UNEF, etc.) qu'ils appellent à une
manifestation centrale à l'Assemblée nationale au moment du vote en
seconde lecture pour exiger son retrait pur et simple !**

La mécanique de la sélection est en route

Depuis le 22 janvier, les lycéens sont invités à constituer leur dossier Parcoursup pour postuler à l'université.

Le fait nouveau, c'est que le droit du lycéen à poursuivre des études à l'université dans la filière de son choix, sur la base de l'obtention du baccalauréat qui était le premier diplôme universitaire, n'existe plus.

L'accès aux diverses filières universitaires se fait sur des critères sélectifs qui, à aucun moment, ne font intervenir le baccalauréat. D'ailleurs, la loi ORE se combine avec une « réforme » des lycées qui supprime des milliers d'heures de cours et liquide le bac comme diplôme terminal anonyme, ayant la même valeur nationale quel que soit le lycée d'où vient l'élève. Un certain nombre de ces critères supposent d'ailleurs de faire valoir un « parcours » qui n'a rien à voir avec les acquis scolaires (par exemple, selon les filières, possession d'un BAFA, stage de langue à l'étranger, élection au Conseil de la vie lycéenne), mais suppose soit des moyens financiers que n'ont pas les jeunes d'origine ouvrière, soit d'avoir fait preuve d'un « engagement » au service de la « bonne marche » de cette société.

Ces critères expulsent de la poursuite d'études une bonne partie des 800 000 lycéens qui veulent les continuer. Par exemple, aucun élève issu de L ne pourra continuer ni en psycho, ni en STAPS. Quant aux élèves des bacs technologiques et professionnels, les « attendus » font que quasiment toutes les filières leur sont fermées.

Macron l'a dit : « *Il faut cesser de faire croire que l'université est la solution pour tout le monde* ». Traduisez : hors la fac, les jeunes d'origine prolétarienne !

Que leur réserve donc le banquier Macron devenu président ? En même temps que la loi ORE et la « réforme » du lycée, le gouvernement prépare une « réforme de l'apprentissage ». Les patrons désormais ont tout pouvoir en la matière. Ce sont eux qui vont décider librement d'ouvrir les centres d'apprentissage et qui définiront le contenu des diplômes. Ces « diplômes » auront une valeur purement locale, vérifiant des « compétences » réclamées localement par les patrons. Ils n'auront plus aucune valeur nationale, ne permettront plus d'exiger un niveau de salaire défini dans les conventions collectives. C'est la porte ouverte à l'exploitation sans frein de la jeunesse !

Ce gouvernement entend liquider un droit aux études, à la culture arraché par des décennies de combat de la jeunesse et de la classe ouvrière

La disparition du bac est le prélude au retour à un système d'enseignement à plusieurs vitesses, du collège à l'université, avec des filières « d'excellence » d'où seraient exclus les enfants des couches populaires.

Le projet du gouvernement s'inscrit dans les objectifs poursuivis depuis des décennies par la bourgeoisie française pour réserver à ses seuls enfants l'accès aux études et à la culture. En 1968, De Gaulle voulait soumettre l'université aux besoins du patronat et instaurer une stricte sélection. Tel était le sens de la « réforme Fouchet ». Mais la mobilisation de la jeunesse ouvrant la voie à la grève générale de Mai-Juin 1968 l'a contraint à reculer.

En 1986, le gouvernement Chirac et son ministre Devaquet reprenait l'offensive : les universités auraient défini elles-mêmes leurs critères d'entrée... et le montant de leurs droits d'inscription. Les étudiants constituaient alors leur coordination nationale

avec l'UNEF. La grève fut générale à l'université et dans les lycées et, par deux fois, la jeunesse a manifesté par centaines de milliers en direction de l'Assemblée nationale. A nouveau, le gouvernement Chirac-Devaquet dut reculer.

Aujourd'hui, le gouvernement Macron-Philippe se fait fort d'offrir à Devaquet qui vient de mourir une revanche posthume. Mais ce n'est pas encore chose faite !

La jeunesse et les enseignants ont été jusqu'à présent chloroformés par la politique du « dialogue social »

Reconnaissons-le. Jusqu'à présent, cette réforme archi-réactionnaire, de sacrifice d'une génération privée de son droit aux études, semble avoir avancé sans rencontrer d'obstacles. Certes, il y a là une part de la propagande du gouvernement et des médias. Mais il y a eu surtout la participation de tous les dirigeants syndicaux (SNESup, SNES, UNEF, etc.) aux 55 réunions de concertation d'élaboration de la réforme avec le gouvernement jusqu'en novembre dernier. Ainsi, les buts réels du gouvernement ont pu être occultés. Mais aujourd'hui, inévitablement, le brouillard se dissipe.

Les premières manifestations de résistance ont commencé à se faire jour chez les enseignants. Dans plusieurs départements, ils ont refusé de remplir les « attendus » visant à définir localement les critères de sélection (donc aussi d'exclusion) des lycéens et même parfois, avec les étudiants, ils ont organisé le boycott des instances (CFVU) de mise en œuvre de la réforme. Dans plusieurs lycées, des assemblées massives de profs se sont tenues contre la « réforme » du lycée.

À quelles conditions est-il encore possible de défaire le gouvernement ?

Mais à quoi se heurte la volonté des enseignants et des jeunes ? Les directions syndicales (SNESup, UNEF notamment) font des phrases contre le projet gouvernemental. Ils demandent au gouvernement « d'abandonner la réforme ». Il leur arrive même exceptionnellement de demander son retrait. Mais force est de constater que jusqu'à ce jour ils ont constamment siégé dans les Conseils d'administration qui, en particulier, définissent les « capacités d'accueil » des universités, lesquelles ne peuvent conduire qu'à fermer la porte de l'université à des dizaines de milliers de lycéens.

Par ailleurs, la loi ORE a été adoptée en première lecture par la majorité de députés godillots LRM à l'Assemblée nationale. Il y a donc urgence s'il s'agit de faire reculer le gouvernement. Or que proposent les dirigeants syndicaux ? Une journée d'action le 1^{er} février « pour une université ouverte ».

Les organisations « appellent les lycéen-nes, les étudiant-es, les personnels des universités et des lycées à se mobiliser le jeudi 1^{er} février 2018, à se réunir, dès maintenant, en assemblée générale pour débattre des réformes, à se mobiliser sous toutes les formes décidées collectivement, y compris par la grève le 1^{er} février, dans les universités et les lycées pour alerter sur les dangers des réformes en cours. »

Mais de quoi s'agit-il aujourd'hui, alors que pèsent sur les jeunes, les enseignants la menace imminente de l'adoption définitive de la loi ORE ? De discuter des avantages et inconvénients de telle ou telle réforme à venir ? Ou de dresser sans délai la force rassemblée à l'initiative du front uni des organisations syndicales enseignantes, étudiantes, lycéennes pour empêcher que la réforme ne soit adoptée ?

Voilà pourquoi il est nécessaire de lutter :

- pour imposer aux directions syndicales (syndicats enseignants de la FSU, de la CGT, de FO, syndicat étudiant UNEF, syndicats lycéens) qu'elles exigent le retrait pur et simple du projet de loi ORE et qu'elles appellent dans l'unité à une manifestation centrale à l'Assemblée nationale au moment où elle y sera présentée en seconde lecture pour empêcher qu'elle soit votée
- pour exiger des mêmes directions : aucune participation aux instances des universités (CA, CSFCU en particulier) définissant les « capacités d'accueil » et les « attendus » – là où elles ne se sont pas encore réunies ou reconvoquées ; aucune participation aux instances qui vont décider du tri des étudiants. Ne vous faites pas les exécuteurs de la réforme !
- pour exiger de la direction du SNES, de tous les syndicats des profs du secondaire qu'elle boycotte la « concertation » mise en place par le gouvernement pour mettre en œuvre la « réforme » du lycée,
- que dans ce but, l'ensemble des syndicats convoquent sans délai une assemblée nationale des délégués des facs, des lycées avec des représentants, des profs, des personnels non enseignants des facs et lycées, des étudiants, lycéens et parents de lycéens pour l'organiser.

Pour mener ce combat, entrez en contact avec les diffuseurs de ce tract !



Enseignement public

Sélection à l'Université, développement de l'apprentissage et liquidation de l'enseignement professionnel public, projet de contre-réforme du bac et du lycée, le gouvernement Macron-Philippe déploie un plan d'une ampleur inédite depuis 30 ans contre la jeunesse, l'enseignement public et les enseignants

L'adoption définitive de la loi de sélection à l'Université le 15 février est le premier acte du plan d'ensemble du gouvernement Macron-Philippe contre l'enseignement public, le droit aux études, le statut des enseignants, les diplômes nationaux et l'enseignement professionnel public. Et il faut admettre que ce plan a une réelle cohérence.

Des projets de réformes du bac, du lycée et de l'apprentissage à la loi de sélection à l'entrée de l'Université, il s'agit pour la bourgeoisie française de remettre en cause le droit des bacheliers à entreprendre des études supérieures, de liquider le bac comme diplôme national et anonyme, 1^{er} grade de l'enseignement universitaire, d'aller vers la liquidation de l'enseignement professionnel public en lui substituant la généralisation de l'apprentissage à la main du patronat, et de porter des coups décisifs contre les statuts des enseignants. Même si beaucoup a déjà été fait contre l'enseignement public, on ne peut qu'être frappé par l'ambition du gouvernement qui estime être en mesure d'atteindre des objectifs historiques de la bourgeoisie française tant de fois différés face à la résistance et au combat de la jeunesse.

Pour retrouver une offensive aussi brutale et simultanée contre la jeunesse et l'enseignement public, il faut remonter 31 ans en arrière quand le gouvernement Chirac, quelques semaines après sa constitution, appuyé sur une large majorité RPR-UDF et aiguillonné par un groupe de

35 députés du Front national, lançait son projet Devaquet de sélection à l'Université, tout en préparant une réforme Monory du bac et du lycée et la mise en place de chefs d'établissement dans les écoles primaires.

Déjà en 1986, la situation économique du capitalisme français lui commandait de diminuer le nombre d'étudiants qui connaissait une progression ininterrompue. Or cette situation est aujourd'hui désastreuse, comme nous l'analysons dans l'éditorial, et justifie plus qu'alors ces attaques en règle contre le droit aux études. De plus, le gouvernement estime qu'il a les moyens politiques d'accomplir son ambition. Il considère que la succession des défaites du prolétariat organisées par les directions syndicales et le désarroi qu'elles ont engendré lui offre un boulevard pour accomplir ses projets dévastateurs. Et il est convaincu de pouvoir bénéficier du soutien indéfectible des dirigeants syndicaux au travers de la concertation, comme il a pu le vérifier – et de quelle manière ! – au moment de la préparation des ordonnances destructrices du code du travail, l'été dernier.

On examinera d'abord tout le processus ayant conduit à l'adoption de la loi de sélection à l'entrée de l'Université dite « Orientation et Réussite des Étudiants » (ORE). Puis, on présentera tous les autres projets que le gouvernement veut imposer contre l'enseignement public (projets apprentissage, enseignement professionnel, bac et lycée).

1^{ère} partie

Loi de sélection à l'Université, une attaque en règle contre le droit aux études

L'adoption définitive de la loi « Orientation et Réussite des Étudiants » (ORE) le 15 février marque une étape décisive vers la dislocation du système d'enseignement public conquis de haute lutte depuis la guerre par les étudiants, les enseignants, les travailleurs. Cette loi s'attaque en effet à sa clé de voûte en remettant en cause le bac comme 1^{er} diplôme universitaire, donnant à tout bachelier le droit de s'inscrire à l'université dans la filière de son choix. Elle s'intègre dans un plan d'ensemble de réforme de l'enseignement supérieur (le « plan étudiant »), avec des diplômes à la carte (licence modulable). Avec pour objectif, la remise en cause du caractère national des diplômes auxquels sont adossés tant les statuts de la Fonction publique que les conventions collectives et les classifications salariales.

Avant même que la procédure législative ne soit terminée, la nouvelle plateforme d'affectation ParcoursSup a été mise en place. Dès cette année, chaque université y affiche ses critères de sélection (« les attendus ») et ses « capacités d'accueil » définies par elle-même. Chaque lycéen peut y déposer dix vœux non hiérarchisés avec pour seule

garantie : obtenir une affectation « *proche de ses vœux* ». Plus de prise en compte de ses préférences ni en termes de filières ni en terme géographique.

Avec les vœux indifférenciés, ce sont des millions de dossiers que les universités devront traiter par algorithme. Autrement dit, le tant décrié APB sera remplacé par des centaines d'algorithmes locaux encore plus opaques et arbitraires ! La majorité LR du Sénat a « empiré » la version du gouvernement, car l'étudiant qui ne satisferait pas aux « attendus » pourra être orienté non plus vers « *une remise à niveau* » mais vers une « *formation adaptée* ». Les jeunes perdent toute liberté dans le choix de leur formation, de leur avenir : apprentissage, stages sous-payés, formation de seconde zone, tout dépendra du bon vouloir des universités qui, avec le désengagement de l'Etat, sont bien plus préoccupées de leur place sur le « marché universitaire » et de leurs ressources financières que du droit aux études et à une qualification pour les étudiants.

Le Sénat a aussi introduit une subordination directe aux besoins du patronat en liant explicitement les capacités

d'accueil aux débouchés professionnels (ce qui par exemple ne peut signifier qu'une diminution drastique de celles-ci dans la plupart des UFR). Enfin, c'est le prélude à

une offensive générale contre les acquis sociaux des étudiants (APL, cités et restaurants universitaires...).

Vers des universités payantes et concurrentielles

Cette loi participe de la profonde dénaturation en cours de l'enseignement supérieur qui est en train de perdre son cadre national et public au profit d'un système concurrentiel, avec d'un côté les « grandes universités » à dimension internationale hyper sélectives et payantes, réservées à une « élite », et de l'autre des formations de seconde zone, non-sélectives, dont les diplômes et les frais d'inscription pourront rester formellement contrôlés nationalement et où seront relégués la grande masse des étudiants.

Déjà l'université de Paris-Sud a formalisé ce projet : seules les filières « d'excellence » sélectives resteraient dans le cadre de la « grande université Paris Saclay ». Les licences les moins prestigieuses, non sélectives, professionnalisantes, seraient reléguées dans un établissement en marge, sans accès au Master.

Ce « nouveau » modèle de l'université correspond aux intérêts bien compris du capital qui veut des universités privatisées fonctionnant comme des entreprises, dont la prospérité dépendra de leurs financements propres et de leur capacité à mettre en place des filières hyper sélectives. Depuis la loi LRU de Sarkozy en 2007, en passant par la loi Fioraso, les lois et réformes de structures

se cumulent pour aller toujours plus loin dans cette direction.

Témoigne de cette volonté, l'adoption récente en 1^{ère} lecture à l'Assemblée nationale, du projet de loi dite « pour un État au service d'une société de confiance (sic) ». Son article 28 autorise le gouvernement à légiférer par ordonnances pour permettre à des établissements d'enseignement supérieur, à titre expérimental (pour 10 ans !), de déroger au cadre du code de l'éducation, en particulier pour leur mode d'organisation et de fonctionnement. A partir de là, tout sera permis : hausse des droits d'inscription, recrutement sur contrat de droit privé, règles imposées aux personnels, en dehors des statuts !...

Le modèle d'université préconisé par Macron – ses conseillers, l'ont écrit noir sur blanc – c'est celui d'une université privatisée où l'étudiant paie son prix de revient, à l'image du système anglo-saxon. Celui-ci aboutit à un formidable endettement des étudiants avant même leur entrée dans la vie active, incapables pour la majorité d'entre eux de rembourser. Certains économistes évoquent pour cette dette étudiante une bulle de la même ampleur que celle des subprimes en 2008 aux États-Unis.

La sélection à l'entrée de l'Université signifie l'affrontement avec la jeunesse

Cela fait des décennies que la bourgeoisie voulait instaurer la sélection à l'entrée de l'université. 1968, avec la réforme Fouchet, 1976 avec la loi Saunier-Seïté, et 1986 avec la loi Devaquet. Toutes ces tentatives avaient provoqué d'immenses mobilisations de la jeunesse, et les gouvernements au service de la bourgeoisie avaient dû battre en retraite. Mais celle-ci n'a jamais lâché prise, et dès 2007, fort de sa victoire à l'élection présidentielle, Sarkozy repartait à l'offensive. Les attaques de ces dix dernières années permettaient à la bourgeoisie d'avancer significativement vers ses objectifs. Cependant, elle évitait l'affrontement direct avec les étudiants qu'exigeait l'instauration de la sélection à l'entrée de l'université.

Malgré la dégradation des conditions d'étude, l'asphyxie financière des universités (le budget par étudiant a décliné de plus de 10% ces 5 dernières années), le nombre d'étudiants n'a pas cessé de croître, même si c'est plus lentement depuis les années 2000. Et, en dépit de toutes ces attaques, 80% des étudiants obtiennent un diplôme supérieur qu'ils peuvent faire valoir sur le marché du

travail. C'est pourquoi, l'enseignement supérieur public dans sa forme présente est devenu intolérable pour l'impérialisme français. Non seulement à cause de son coût, mais plus encore, parce qu'il continue de délivrer des diplômes nationaux reconnus par les conventions collectives qui sont donc des obstacles à la baisse de la valeur de la force de travail de l'ensemble du prolétariat, à commencer par celle de la jeunesse.

Fort de sa victoire à l'élection présidentielle, Macron a décidé de s'y attaquer ouvertement. Il a couplé la mise en place de cette sélection à une attaque contre le bac et le lycée comme l'avait fait Chirac en 1986 avec les projets Devaquet et Monory. Avec un seul et même objectif : faire le tri des élèves dès la fin du collège pour réserver le droit aux études aux enfants de la bourgeoisie et vouer les autres, principalement la jeunesse des couches populaires, à être livrés avec l'apprentissage directement au patronat, sans perspective de diplômes ni de qualifications certifiées. Avec pour avenir, la précarité, le chômage et des petits boulots sous-payés.

La loi de sélection à l'entrée du master

Pour parvenir à ses fins, le gouvernement Macron-Philippe-Vidal s'est entouré d'un maximum de garanties. Tout d'abord la voie avait été ouverte par le gouvernement présidé par Hollande qui, avant sa défaite, avait promulgué une loi de sélection à l'entrée en master et rendu légal le tirage au sort comme moyen de sélection à l'entrée de la licence.

Les dirigeants de l'UNEF et ceux du SNESup étaient allés jusqu'à signer un accord avec le gouvernement qui lui

avait servi de base à cette loi de sélection à l'entrée en master. Ces dirigeants syndicaux justifiaient leur signature et le soutien à la loi en arguant cyniquement qu'il ne s'agissait pas de sélection mais de l'obtention d'un « droit à la poursuite d'études » pour les détenteurs d'une licence. En réalité, selon *Le Monde*, ce sont plusieurs milliers d'étudiants qui n'ont pas obtenu une inscription dans le Master de leur choix. Et un grand nombre d'entre eux, découragés, ont renoncé. Les autres ont dû accepter un

autre master que celui qu'ils avaient choisi et/ou rejoindre une université très éloignée.

Des concertations de septembre à l'adoption de la loi en 1^{ère} lecture le 19 décembre

Les dirigeants de l'UNEF, de la FSU et du SNESup avaient donc déjà donné des gages sur le terrain de la sélection. Tous avaient directement ou indirectement appelé à voter pour Macron sous couvert de combat « pour la démocratie ». Macron savait parfaitement comment agir et il a procédé de la même manière que pour les ordonnances destructrices du code du travail.

C'est donc tambour battant que son gouvernement a mené 5 semaines d'intenses négociations, au point que les dirigeants syndicaux se sont plaints du rythme. Il n'empêche, les dirigeants du SNESup, de l'UNEF et du SNES n'ont manqué aucun rendez-vous. Ils ont discuté « orientation », « prérequis » « attendus » et ont permis au gouvernement de préparer le projet de loi Vidal où le mot sélection n'est jamais prononcé. Tous ont salué les « bonnes intentions » du rapport Filâtre qui en est sorti.

Pourtant Macron, en digne représentant du capital financier, avait clairement donné le cadre de cette attaque frontale contre la jeunesse : « *Nous ferons en sorte que l'on arrête de faire croire à tout le monde que l'université est la solution pour tout le monde* », et pour lever toute ambiguïté sur qui était visé, il précisait : « *Aujourd'hui, quelqu'un qui vient d'une famille modeste, ou peu qualifiée, même avec un baccalauréat, n'a pas assez de*

chances de réussir. Voilà le drame que nous vivons ! ». Et ce serait donc par « bienveillance » pour les jeunes de milieu modeste, que pour éviter l'échec de certains, il veut interdire à tous d'entamer des études supérieures.

Quand le projet de loi a été présenté, les dirigeants ont pleinement respecté le cadre des instances de participation que sont les CSE et le CNESER, et peu importe l'avis consultatif qu'ils ont pu y émettre, leur présence était essentielle pour le gouvernement car cela lui permettait d'avancer au plus vite dans le processus législatif.

Au bureau national de la FSU le 9 novembre, seul le représentant du courant *Front unique* s'est prononcé pour le retrait du projet de loi de sélection, tous les autres participants s'abstenant ou refusant de voter.

Cette volonté délibérée de laisser les mains libres au gouvernement a permis à ce dernier de faire adopter sans encombre son projet de loi le 19 décembre en 1^{ère} lecture à l'Assemblée nationale. Il faut souligner que le gouvernement a recouru à la procédure accélérée pour tenter de prévenir tout mouvement de la jeunesse. Celle-ci, tant étudiante que lycéenne, mais aussi les personnels des facs et des lycées, délibérément tenus ignorants des enjeux de ce qui se tramait contre eux, n'ont pu réagir à ce moment-là.

Dès le 12 décembre s'ouvre une nouvelle étape

Dans ce contexte, où l'adoption de la loi par le Parlement paraissait n'être qu'une formalité, le gouvernement prépare le dispositif pour son application dès la rentrée avec le remplacement de la plateforme d'affectation APB par Parcoursup.

Le 12 décembre, le ministère publie une liste des « attendus » nationaux pour les différentes filières et somme les universités et leur CA (Conseil d'administration) et CFVU (Conseil de formation et de vie universitaires) de s'en inspirer pour établir localement les attendus de chacune de leur formation. La liste des attendus est édifiante. De fait, aucun élève issu de L ne pourra continuer ni en psycho, ni en STAPS. Quant aux élèves des bacs technologiques et professionnels, les « attendus » font que quasiment toutes les filières leur seront fermées.

Dans certaines filières, les attendus exigés n'ont rien à voir avec les acquis scolaires (possession d'un BAFA, stage de langue à l'étranger, élection au Conseil de la vie lycéenne) mais supposent soit des moyens financiers que n'ont pas tous les jeunes, soit d'avoir fait preuve d'un « engagement » au service de la « bonne marche » de cette société.

Quand les effets de cette loi commencent à être perçus, quelques AG se tiennent – encore peu représentatives – à Toulouse, Marseille, mais surtout les représentants du SNESup, qui participent à toutes les instances universitaires et dans une moindre mesure ceux de l'UNEF, se retrouvent en première ligne pour appliquer cette loi de sélection contre les étudiants. Le gouvernement ne leur donne qu'à peine plus d'un mois pour renseigner la nouvelle plateforme Parcoursup, avant

que les lycéens ne commencent à saisir leurs vœux le 22 janvier.

Le 14 décembre, la direction du SNESup publie ce modèle de motion qu'elle conseille de faire adopter par les CA des universités : « *Le CA s'inquiète également de la mise en œuvre précipitée du « plan étudiant » du ministère, en dehors de tout cadre légal et réglementaire valide à cette date.* ». Point. Et de regimber contre le manque de moyens des universités. Il ne s'agit nullement de s'inscrire dans un combat pour le retrait du projet de loi mais de s'insurger contre l'application d'une loi non encore votée et le manque de moyens pour l'appliquer. De son côté, la direction de l'UNEF sort des communiqués à minima, celui contre les attendus se conclut en s'en remettant aux députés (en majorité LREM !), les invitant à « *s'exprimer contre ce projet de loi* » !

Le 20 décembre, au lendemain du vote de la loi, la direction du SNESup durcit le ton demandant le retrait de cette loi, réitère sa consigne de ne pas participer à l'application anticipée et illégale d'un projet de loi et par conséquent de refuser de faire remonter les « attendus » et les « dispositifs de contingentement ». Elle appelle aussi à la constitution d'une Coordination nationale de l'Éducation. Nous verrons plus loin comment cette CNE a été un dispositif de contre-feu pour empêcher que se constitue une véritable direction représentative des étudiants qui leur permettent de contrôler et centraliser leur mobilisation pour combattre et vaincre le gouvernement, à l'image de ce que les étudiants avaient réussi à réaliser en 1986.

Nullement inquiète, la ministre Vidal déclarait dans une interview au soir du vote de sa loi le 19 décembre : « *la*

concertation a permis de construire le Plan étudiants avec l'ensemble des acteurs qui la mettront en place. C'est avec eux que je travaille et c'est pourquoi je n'ai aucun doute sur leur capacité à y parvenir dès la rentrée

2018 ». Soulignons que la plupart des « capacités d'accueil » avaient déjà été définies dans le secret des délibérations des CA, avec le silence complice des représentants syndicaux et ce dès octobre et novembre.

Janvier-février, les étudiants cherchent la voie du combat

Les premières manifestations de résistance ont commencé à se faire jour chez les enseignants. Dans plusieurs lycées, des réunions de profs avec une forte participation se sont tenues contre la « réforme » du lycée. Dans plusieurs départements des universités, les enseignants ont refusé de remplir les « attendus » visant à définir localement les critères de sélection (donc aussi d'exclusion) des lycéens et même parfois, avec les étudiants, ils ont organisé le boycott des instances de mise en œuvre de la réforme.

C'est dans ce contexte que s'est réunie la CNE convoquée par les appareils syndicaux. Les résolutions finales étaient rédigées par eux et cette « CNE » n'était en fait que le relai des journées d'action décidées par « l'Interfédérale » qui se réunissait juste avant (réunion de tous les dirigeants syndicaux de l'enseignement : CGT, FO, FSU - et ses syndicats : SNES, SNESUP, SNEP -, UNEF, UNL. La résolution de la CNE du 27 janvier stipulait explicitement qu'il n'y aurait pas de mandatement par les assemblées générales. Lors de la 2^e CNE, à l'assemblée qui cherchait à sortir de ce carcan, le représentant de l'UNEF au nom de l'Interfédérale répondait :

« Est-ce que oui ou non on veut imposer quelque chose aux OS ou on veut leur laisser le temps de se réunir pour définir les prochaines journées d'action ». Ce sont les appareils qui décident de qui prend la parole et ce qui est soumis au vote. C'est ainsi que, ni la condamnation du dialogue social proposée par les délégués de Montpellier, ni la perspective de la manifestation à l'Assemblée nationale proposée par Grenoble, ne seront soumises au vote de la CNE.

A l'inverse, se pose la question de la constitution d'une véritable Conférence nationale des délégués de facs et des responsables syndicaux. Les délégués mandatés y disposant du plein droit de soumettre au vote les propositions sur lesquelles ils sont mandatés. Une telle assemblée de délégués permettrait aux étudiants de centraliser leur combat contre le gouvernement pour le vaincre et obtenir l'abrogation de la loi ORE, et de contrôler eux-mêmes leur mouvement et de mettre les syndicats à leur service.

Malgré l'adoption de la loi Vidal, la jeunesse n'a peut-être pas dit son dernier mot

À la veille des vacances scolaires d'hiver qui s'étaient durant 4 semaines, des AG de près de 1000 étudiants se sont réunies à Toulouse et Montpellier. Qu'en sera-t-il après ? Nul ne peut le prévoir ! Ce qui est sûr, c'est que les conséquences de cette loi seraient considérables : sur les conditions de travail des personnels (enseignants et non enseignants) mis en demeure d'appliquer au pas de charge la sélection des étudiants. Quant aux jeunes bacheliers, ce sont des milliers d'entre eux qui se retrouveraient sur le carreau à la rentrée ou dans des formations qu'ils n'auront pas voulues. Suivraient d'autres attaques déjà prévues (licence, acquis sociaux des étudiants, frais d'études...). Toute réelle mobilisation doit avoir pour objectif l'abrogation de la loi Vidal. Tout combat sérieux doit

imposer aux directions des syndicats de rompre avec le gouvernement. Et déjà, contre l'application de la loi ORE, l'organisation du boycott actif des instances universitaires en exigeant des directions syndicales de l'ESR : « Aucune participation aux instances des universités (CA, CSFCU en particulier), aucune participation aux instances qui vont décider du tri des étudiants. Ne vous faites pas les exécuteurs de la réforme et exigez son abrogation ! ».

Il ne faut pas masquer la réalité : avec l'adoption définitive de la loi, la situation est bien mal engagée. Seule une mobilisation importante, structurée et centralisée de la jeunesse est susceptible de modifier cette situation.

2^e partie

**Bac, lycée, enseignement professionnel, apprentissage :
le gouvernement Macron-Philippe s'en prend aux jeunes et aux enseignants**

Pour le gouvernement : feu sur l'enseignement professionnel public. De la réforme de l'apprentissage...

Le 9 février, le Premier ministre, E. Philippe et la ministre du Travail, M. Pénicaud, ont présenté les mesures de la contre-réforme de l'apprentissage. A leurs côtés et en retrait, se tenaient les ministres J-M. Blanquer (Éducation nationale) et F. Vidal (Enseignement supérieur et Recherche). C'est en conseil des ministres, à la mi-avril, que devrait être présenté un projet de loi qui, outre l'apprentissage, intégrera l'assurance-chômage et la formation professionnelle.

Dès l'automne, M. Pénicaud avait fixé l'ampleur de l'objectif du gouvernement dans une interview donnée au

JDD : « Notre pays a besoin d'une transformation de la formation professionnelle et d'une révolution copernicienne sur l'apprentissage » et : « Il ne s'agit pas de se limiter à une réformette, d'ajuster un peu le Meccano : ce serait se tromper de combat ».

« Nous demandons aux entreprises de prendre en charge une partie de la promesse républicaine de l'émancipation et l'éducation dont l'Éducation nationale avait jusqu'alors le monopole. » Cette phrase énoncée par le ministre du travail résume crûment l'objectif du gouvernement au service du capitalisme : en finir avec l'Éducation nationale

et confier aux patrons « *l'émancipation et l'éducation de la jeunesse* ».

Voici les éléments les plus significatifs de ce projet sur l'apprentissage :

- Des unités de formation par apprentissage créées dans tous les lycées professionnels.
- Les référentiels d'activité et de compétences des diplômés écrits par les professionnels de branche (ils étaient auparavant seulement « associés »).
- Les règlements d'examen et les référentiels de formation co-décidés entre les branches professionnelles et l'État.
- La réglementation des conditions de travail revue afin de « *faciliter l'intégration des jeunes apprentis mineurs dans l'entreprise* » (temps de travail maximum porté à 40 h/semaine dans le Bâtiment ou les Travaux publics, par exemple).
- L'embauche d'apprentis tout au long de l'année « *sera beaucoup moins contrainte par le rythme scolaire* ».

Le gouvernement prévoit la mise en place de classes préparatoires à l'apprentissage principalement en CFA mais aussi en lycée professionnel. Ces « *prépas* » (sic) pour des jeunes issus des collèges auront pour fonction d'améliorer leur « *savoir être* », c'est-à-dire leur soumission aux « *codes de l'entreprise* ». Le rapport Brunet indique que la seule raison pour laquelle il ne propose pas d'abaisser l'âge minimal d'entrée en

apprentissage, actuellement fixé à 16 ans, c'est pour des questions de « *maturité et de savoir-être en entreprise des publics les plus jeunes* ».

Comme indiqué plus haut, le projet prévoit de s'en prendre une nouvelle fois aux conditions protectrices dont bénéficient les jeunes de 15 à 18 ans. Celles-ci avaient déjà été réduites sous les gouvernements présidés par Hollande (travaux difficiles ou dangereux et manipulation de produits toxiques). Cette fois, le gouvernement veut modifier le code du travail pour permettre à ces jeunes de travailler jusqu'à 40 h par semaine (au lieu de 35 h maximum) dans les secteurs du Bâtiment et des Travaux publics et supprimer les restrictions au travail de nuit, en particulier dans le secteur de la Boulangerie.

Pour juger de la satisfaction de la bourgeoisie devant ce projet, il n'y a qu'à citer les titres de ses organes de presse : « *Apprentissage : le gouvernement donne enfin la main aux entreprises* » (*L'Opinion*) et : « *Réforme de l'apprentissage : le patronat applaudit* » (*Le Figaro*).

Ces mesures ont bien sûr été précédées par une « *intense* » concertation à laquelle tous les responsables syndicaux ont participé...

Et si depuis la publication de ce projet sur l'apprentissage, les représentants syndicaux le critiquent, ils se gardent d'en exiger le retrait pur et simple et donc n'offrent aucune perspective de combat pour obtenir gain de cause.

... à celle du lycée professionnel

Ce n'est pas un hasard, si la réforme de l'apprentissage a été présentée avant celle de l'enseignement professionnel. Le développement généralisé de l'apprentissage vise à accentuer la mainmise du patronat sur l'ensemble de la formation professionnelle de la jeunesse et donc à porter des coups majeurs à l'enseignement professionnel public assuré dans les lycées professionnels dans lesquels des limites aux revendications patronales demeurent encore.

Le 22 février, était présenté le rapport Calvez-Marcon commandé par le gouvernement pour entamer la contre-réforme du LP et des diplômés professionnels (CAP, BEP et Bac pros). Tout, dans ce rapport, est destiné à privilégier l'apprentissage et à conformer toute la formation professionnelle aux besoins étroits du patronat. J-M. Blanquer a déclaré en ouverture de cette présentation : « *Tous les acteurs de la voie professionnelle, particulièrement les professeurs, doivent sentir un vent de renouveau.* » La co-secrétaire du SNUEP, S. Gérardin a raison de dire que « *c'est plutôt un avis de tempête* » et d'indiquer qu'elle voit dans ce rapport « *une soumission du lycée professionnel à la promotion de l'apprentissage* ». Elle indique aussi que la mise en place d'une « *seconde indifférenciée* » en LP, en ferait « *une sorte de sas préparant ces jeunes à l'entreprise. On est déjà passé du bac pro en 4 ans à celui en 3 ans et là on déprofessionnalise encore plus. On passe carrément au bac en 2 ans.* »

L'attaque contre les diplômés est assumée dans ce rapport avec les préconisations suivantes :

« *Réduire le nombre de spécialités de formations offertes et les regrouper au sein de familles de métiers. Associer*

davantage de professionnels à l'élaboration des référentiels et former l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le processus. Systématiser l'approche par blocs de compétences. Prévoir dans les référentiels la possibilité d'une adaptation territoriale ou sectorielle des diplômés professionnels. Substituer à la certification du diplôme intermédiaire un dispositif destiné à délivrer des attestations d'acquisition de blocs de compétences en cours de formation. »

On le voit une attaque en règle contre les diplômés auxquels se substitueraient les « *blocs de compétences* ».

La partie de la jeunesse qui aspire à bénéficier d'une véritable formation professionnelle provient en grande partie des milieux populaires. Ces jeunes veulent obtenir des diplômés dont la valeur est certifiée et reconnue dans les conventions collectives. Le bac professionnel a été dévalorisé par la diminution d'un quart des enseignements quand le gouvernement Sarkozy-Fillon a fait passer sa préparation de 4 à 3 ans. Les bacheliers professionnels qui souhaitent poursuivre des études supérieures sont écartés des IUT et des sections techniques supérieures. Et maintenant, avec la loi Vidal, il leur serait interdit d'accéder à l'université. Le gouvernement ne leur offre qu'un avenir : être livrés dès leur plus jeune âge au patronat.

La seule réponse à apporter à ces projets, c'est l'exigence de leur retrait pur et simple. C'est de la responsabilité des directions des syndicats de se prononcer pour cette exigence et de cesser toute concertation avec le gouvernement sur ses projets.

Réforme du bac et du Lycée : « Macron lance son big bang de l'éducation » (Les Échos). Le bac attaqué par tous les bouts...

Ce n'est pas un hasard si le gouvernement a besoin de deux projets pour en finir avec le bac et ce qu'il signifie. Le bac recèle tout ce que la bourgeoisie veut faire disparaître.

Jusqu'à présent, l'obtention du bac attestait que les enseignements dispensés au lycée étaient suffisamment maîtrisés par son détenteur pour qu'il ait le droit d'entamer des études supérieures. Cette attestation était validée par un jury présidé par un enseignant du supérieur. C'est pourquoi le bac était le 1^{er} grade de l'enseignement supérieur. C'est cet aspect du bac qui est remis en cause par la loi de sélection puisque le bac n'est plus suffisant pour avoir accès à la filière de son choix, et pour de très nombreux bacheliers de milieu populaire, de fait, à toute filière.

Mais le bac a aussi une valeur certifiant d'un niveau d'étude permettant de passer certains concours de la Fonction publique ou de postuler à certains emplois où ce niveau est requis. Ce niveau a un caractère universel car le

bac est un examen national (les épreuves sont identiques pour tous les lycéens d'une même série) et anonyme (les lycéens ne peuvent être ni avantagés ni désavantagés, les professeurs ne corrigent pas leurs élèves).

C'est tout cela que le gouvernement veut remettre en cause au travers du projet de loi adopté le 14 février en conseil des ministres et que Blanquer a présenté publiquement ce jour-là.

Une part de contrôle continu interviendrait pour l'obtention du bac et remettrait en partie en cause le caractère anonyme du bac. Une partie des épreuves se passerait au sein de l'établissement des élèves sous forme de partiels. Au total, c'est 40 % de la note finale qui relèverait de l'établissement ou de la classe (10 % pour le livret scolaire et 30 % pour les partiels dans le lycée), ce qui remettrait en cause le caractère national du bac. Serait institué un grand oral non strictement disciplinaire avec dans le jury un non enseignant...

... pour saccager le lycée

Selon AEF, lors de la présentation du rapport préparant la réforme de l'enseignement professionnel, J-M. Blanquer aurait déclaré : « pour les voies générale et technologique, l'entrée de la réforme est le bac pour ensuite faire évoluer le lycée. » Le bac est donc le moyen pour s'en prendre au lycée et aux enseignants.

Le 15 février, au lendemain de la présentation du projet de réforme du bac et du lycée, le journal patronal *Les Echos* titre en gros : « Macron lance son big bang de l'éducation ». L'éditorial est titré « L'école libre (sic) » et sous-titré « Les lycéens vont construire leur parcours. Aux enseignants de s'adapter. » J-F. Péresse, l'éditorialiste, affiche une ostensible satisfaction et n'est pas avare de compliments. Pour en juger, en voici des extraits :

« Des murs vont enfin tomber dans l'Éducation nationale. Annoncée mercredi par le ministre Jean-Michel Blanquer, l'ambitieuse réforme du baccalauréat et de l'enseignement dans le second degré suppose, en effet, une vague d'assouplissements sans précédent des règles rigides qui nuisent à l'efficacité de notre système éducatif. (...) Mais les effets de cette réforme seront nécessairement plus profonds, pour les enseignants et les établissements, comme pour les élèves. Puisque ceux-ci vont désormais pouvoir construire leur parcours de première et de terminale, c'est la demande d'enseignement qui va déterminer l'offre des enseignants, donc leur volume horaire. Un renversement complet du modèle actuel, dont on n'a pas fini de mesurer les conséquences. Temps de travail des professeurs, pluridisciplinarité, nombre d'élèves par classe, organisation des établissements :

c'est un vaste maelström qui se prépare dans l'Éducation nationale. Car, même si Jean-Michel Blanquer semble avoir renoncé à organiser l'année du second degré en semestres, il est hautement probable que le découpage en semaines ne permette pas de constituer des emplois du temps combinant matières de tronc commun et spécialités. Alors, c'est l'annualisation du temps de travail des enseignants, sujet tabou depuis 1950, qui a enfin une chance d'être inscrite au tableau. Faute d'enseignants suffisants pour répondre à la demande, notamment dans les nouvelles disciplines voulues par le ministre de l'Éducation nationale, c'est la question de la bivalence des professeurs qui va devoir être posée, autrement dit leur capacité à enseigner deux matières. Enfin, puisque tous les lycées ne pourront pas assurer l'intégralité de l'offre nouvelle, l'État risque fort de devoir regrouper plusieurs établissements en « petites universités » dans lesquelles les lycéens devront se rendre pour suivre différents cours. C'est un immense chantier qu'ouvre Jean-Michel Blanquer, celui d'une école plus libre qu'aujourd'hui. Le soutien de l'opinion lui est pour le moment acquis, ce ne sera pas de trop pour affronter les résistances syndicales. »

Tous les objectifs de la réforme du lycée et du bac sont présentés crûment et avec gourmandise par une plume au service de la bourgeoisie : annualisation du temps de travail, remise en cause des disciplines, bivalence et même polyvalence des enseignants, remplacements effectués par les enseignants...

« Réformes du lycée, du bac et du post-bac : la Blitzkrieg ! » (SNES – 18 janvier)

Tel est le titre d'un document publié par la direction du SNES, principal syndicat d'enseignants. La première phrase conforte cette formulation : « Le gouvernement a adopté la

stratégie de la guerre éclair sur tous les fronts y compris dans le domaine éducatif. » Nous ne pouvons que partager cette caractérisation de la guerre que mène le

gouvernement dans tous les domaines, en particulier contre l'enseignement public et le droit aux études.

Mais force est de constater que la direction du SNES a accepté de s'inscrire totalement dans le dispositif du gouvernement. Ses représentants, comme ceux des autres syndicats, ont participé à toutes les concertations qui ont abouti au rapport Mathiot, préparant la réforme bac-lycée. Et tous, sur la base de ce rapport, ont accepté de discuter du projet du gouvernement jusqu'à l'avant-veille de sa présentation. Et s'ils ont aidé le gouvernement à procéder à quelques modifications cosmétiques, l'éditorial des *Echos* cité plus haut prouve que le gouvernement n'a en rien renoncé à ses objectifs.

Pour celui-ci, l'application progressive de sa contre-réforme sur une durée de 3 ans fait partie de sa stratégie pour tenter de prévenir les résistances. En substituant aux disciplines des regroupements flous (« nouvelles spécialités »), il veut diviser les enseignants selon leur discipline. Il se sert de la contre-réforme du bac comme d'un levier pour remettre en cause toute l'organisation du lycée. Et c'est en provoquant ce bouleversement structurel qu'il veut avancer vers la liquidation des statuts des enseignants.

Par la diminution des horaires d'enseignement, par la suppression de disciplines dans certains établissements, par le développement de la polyvalence qui permet le remplacement des professeurs absents avec les moyens de l'établissement, c'est la pulvérisation des acquis enseignants qui est visée. L'objectif, c'est de réduire le nombre d'enseignants du secondaire, comme en témoigne le budget adopté à l'automne qui a supprimé 2600 postes de stagiaires. Il y aura moins de profs à la rentrée et les postes pour les concours enseignants ont été diminués de 20% en moyenne.

Mais le gouvernement a besoin de s'en prendre aux enseignants parce qu'au sein des fonctionnaires, ils forment et de loin les plus gros bataillons. Leur porter des coups, s'en prendre à leurs statuts, c'est pour la bourgeoisie tant un objectif politique qu'économique.

Il faut ajouter que dans la volonté de formater la jeunesse, les corps enseignants sont des obstacles à l'entrée des militaires, des flics, des forces cléricales et des patrons dans les écoles publiques. Une raison de plus pour le gouvernement de s'en prendre aux enseignants.

Combattre pour le front uni des syndicats pour le retrait de la réforme bac-lycée

Une chose est certaine : les profs ne sont pas dupes des objectifs du projet gouvernemental. Là où des réunions d'informations syndicales se sont tenues, elles ont connu une grande affluence. « *Pour le retrait du projet de réforme. Pour la rupture de la concertation* », des motions ou des pétitions en ce sens ont recueilli un assentiment quasi-unanime là où elles ont été présentées (à lire dans la rubrique « *Les militants interviennent* »).

La loi de sélection à l'université a été adoptée et nous avons indiqué plus haut que cela rendait le combat extrêmement difficile et que seule la mobilisation de la jeunesse pouvait modifier la situation.

Pour le projet de réforme du bac-lycée, même si le gouvernement a bien engagé les choses, on n'est pas encore à leur terme.

Le SNES, principal syndicat d'enseignants, assume une responsabilité particulière face aux attaques dévastatrices du gouvernement. Il s'est beaucoup affaibli ces dernières années. En particulier lorsque sa direction a aidé les gouvernements présidés par Hollande à abroger les décrets de 1950 définissant les obligations de service des enseignants. Lors des élections professionnelles qui ont suivi, le SNES a perdu 4% de représentativité, ce qui est considérable. Puis il a participé jusqu'au bout à la concertation sur la réforme du collège qui a permis au gouvernement de la décréter. A cause de la politique de ses dirigeants, le SNES a perdu des milliers de syndiqués.

Pour la réforme du bac et du lycée, les dirigeants du SNES, conjuguent une relative condamnation du projet gouvernemental à une participation systématique au

dispositif de concertation qui est une arme essentielle du gouvernement pour parvenir à ses fins.

Le SNES tient son congrès national en mars et en ce moment ont lieu les congrès académiques préparatoires. L'aspiration des enseignants à engager le combat en défense du bac, du lycée, des disciplines et des statuts doit s'exprimer dans toutes les circonstances et dans ces congrès. Les enseignants condamnent le projet. Mais pour en obtenir le retrait, il est indispensable que se réalise le front uni des syndicats enseignants contre ce projet.

Les militants du Groupe pour la construction du Parti ouvrier révolutionnaire et de l'Internationale ouvrière révolutionnaire combattent dans le secondaire sur l'orientation suivante :

Avec son projet de réforme du bac et du lycée, le gouvernement a déclaré la guerre à l'enseignement public, aux enseignants et aux lycéens.

Dirigeants du SNES, prononcez-vous clairement pour le retrait pur et simple du projet de réforme du bac et du lycée et réalisez le front uni des syndicats enseignants sur ce mot d'ordre !

Rompez les concertations avec le gouvernement qui lui sont si nécessaires pour porter ses coups !

Assez des « journées d'action » bidon comme celle du 6 février !

Organisez une assemblée générale centrale à Paris des délégués des établissements scolaires, pour que les enseignants avec leurs syndicats, puissent organiser leur combat pour la sauvegarde du bac, du lycée, des disciplines et des statuts enseignants.

Le 24 février 2018

Les militants interviennent et informent C.P.S.

Adresse aux bureaux syndicaux de la RATP

5 travailleurs de la Ratp sont à l'initiative de l'adresse suivante, qu'ils font signer sur les lignes A et B du Rer, la ligne 2 du métro et au dépôt de bus de Vitry. A ce jour (le 27 février 2018), l'adresse a été signée par 304 travailleurs de la Ratp.

Début décembre 2017, toutes les organisations syndicales de la Ratp ont reçu de la Direction un "Projet de modification du statut du personnel".

Dans ce projet soumis aux organisations syndicales, la Direction a purement et simplement rayé "le règlement des retraites", pour le remplacer par "les dispositions en vigueur" (art. 25, 34, 50, 51).

Derrière cette formule fourre-tout, se dresse l'objectif du gouvernement Macron-Philippe, gouvernement anti-ouvrier, d'en finir avec les régimes de retraites par répartition qui sont autant d'acquis du combat du prolétariat, ils en garantissent la cohésion, car ces régimes sont basés sur la "solidarité ouvrière", la plupart arrachés en 1945. Le régime spécial de la Ratp est issu de celui de la Cmp (Compagnie du chemin de fer Métropolitain de Paris) créée en 1900. La liquidation de tous les régimes spéciaux est considérée comme l'étape capitale dans "la mère de toutes les batailles", comme les capitalistes appellent cette casse de tous les régimes de retraite.

Macron l'avait annoncé le 1er juillet 2017 devant le Pdg Pépy et quelques agents de la Sncf, Le Monde en a rendu compte le 06/09 : « Le chef de l'Etat n'a pas mâché ses mots, allant jusqu'à détailler les modalités et le calendrier de l'explosive réforme de la retraite des cheminots qu'il verrait bien se mettre en place dès 2018. Tout y est passé dans cette séance vérité de trois quarts d'heure : statut, régime de retraite, concurrence, dette, stratégie. »

Le Monde soulignait qu'« à la publication de cet entretien [dans le magazine interne de la Sncf] au cœur de l'été, les syndicats n'ont pas réagi ». Pourtant, il n'y avait pas d'actualité plus brûlante pour les cheminots que leurs organisations syndicales prennent la tête du combat pour la défense de leur statut et de leur régime de retraites.

Il est temps de sonner l'alarme et d'engager la mobilisation de tous les personnels de la Régie pour faire reculer le gouvernement et la Direction !

Les travailleurs ne peuvent s'en remettre aux dirigeants syndicaux. A la Ratp aussi, ils ont gardé un silence de plomb, pendant que, dans le cadre du "partenariat social", Delevoye, le "haut-commissaire à la réforme des retraites", a fini de "consulter" un par un les responsables de toutes les confédérations, dont la Cgt, le 20 décembre. La confédération en rend compte dans un document daté du 22/12, en précisant : « La délégation Cgt [menée par Martinez] a remis ses propositions en précisant que deux autres documents compléteront le dossier remis. S'agissant des régimes spéciaux et de la fonction publique, ces documents seront élaborés avec les fédérations concernés ». La direction Cgt s'implique donc totalement dans l'entreprise de démolition des régimes de retraites, à commencer par les régimes spéciaux Ratp et Sncf. Cette pleine collaboration des appareils syndicaux avec l'appareil d'État et le gouvernement vaut pour tous !

La pdg de la Ratp, Mme Guillouard, ne vient-elle pas d'expliquer la sérénité de la Direction, quand à la question des Echos (12/12) : « Le personnel est-il prêt à accepter la fin du monopole ? », elle répond : « Ma conviction est qu'il ne doit pas y avoir de tabou. J'ai mis en place des discussions régulières avec les partenaires sociaux sur la stratégie comme sur la concurrence ».

Outre la disparition du "règlement des retraites", les modifications du statut du personnel consistent à introduire la "rupture conventionnelle" (art. 43), c'est-à-dire l'arsenal du droit commun pour se débarrasser des agents et l'"accord collectif" (art. 21, 112, 181) issu des ordonnances Macron qui permet à la Direction de passer par-dessus la tête des organisations syndicales pour modifier quand elle le veut ce qui restera du statut.

Rien ne doit différer ni détourner du combat pour garantir l'intégralité de notre statut, de notre régime de retraites.

Nous sommes conscients qu'une réelle mobilisation serait un puissant encouragement pour les cheminots à s'engager dans la même voie !

En conséquence :

Nous soussignés, syndiqués et non syndiqués, nous adressons aux bureaux syndicaux de la Ratp afin :

- qu'ils rendent publiques les attaques contenues dans le "projet de modification du statut du personnel",
- qu'ils prennent position pour le retrait immédiat de ce projet,
- qu'ils rompent toute forme de participation à des commissions de travail, concertations, négociations etc. avec la Direction,
- qu'ils convoquent dans l'unité une assemblée générale du personnel de la Ratp qui décidera de prendre toute initiative nécessaire pour obtenir le retrait du "projet de modification du statut du personnel" incluant la liquidation du règlement des retraites,
- qu'ils s'adressent à leur tour aux confédérations et fédérations syndicales pour qu'elles prennent position contre le projet du gouvernement Macron-Philippe de liquidation des régimes de retraites par répartition, pour son abandon, qu'ils rompent avec ce gouvernement anti-ouvrier.

Motion des enseignants du lycée Sidoine Apollinaire, Clermont-Ferrand

36 enseignants du lycée Sidoine Apollinaire réunis en heure d'information syndicale le 30 janvier 2018 constatent que le rapport MATHIOT remis au gouvernement a pour objectifs principaux :

- **Liquidation du bac comme diplôme national** (contrôle continu pesant 40 % dans la note finale) ;
- **Baisse des heures par la modularisation** (au total le volume d'enseignement devrait atteindre 25h hebdomadaires soit 3h de moins par rapport au minimum actuel en dehors des options) ;
- **Annualisation des services par la semestrialisation** (la combinaison des modules qui changent d'un semestre à l'autre et dont le nombre d'heures n'est pas équivalent entraîne de facto l'annualisation des services) ;
- **Accroissement de l'autonomie des établissements** (en les mettant en concurrence et en donnant un vrai rôle au Conseil pédagogique qui serait ouvert aux parents d'élèves) ;
- **Suppression de postes d'enseignants et diminution nette des salaires** (par l'effet de la réduction des horaires, de la suppression des heures supplémentaires et de l'annualisation des services).

C'est pourquoi les enseignants, face à un tel rapport :

- Appellent les directions syndicales, et en premier lieu celle du SNES, à rejeter clairement le rapport Mathiot dans sa totalité ;
- Demandent à ces mêmes directions syndicales de rompre la concertation qui ne vise qu'à associer les syndicats à la réforme du bac et du lycée en désarmant les collègues.

Pour : 36 ; Contre 0 ; Abst. : 0 ; NPPV : 0

La motion précédente a été reprise au lycée Blaise Pascal de Clermont-Ferrand, où 40 enseignants l'ont contresignée.

Motion adoptée en heure d'information syndicale au Collège Paul Éluard à Port-de-Bouc le 15/02/2018

Les enseignants du collège Paul Éluard, à Port-de-Bouc, constatent que l'essentiel de la contre-réforme du bac et du lycée est maintenue et confirme les attaques contre les enseignants et la jeunesse :

- liquidation du bac comme diplôme national et premier diplôme universitaire ;
- accroissement de l'autonomie des établissements ;
- annualisation des services (la répartition des matières et des heures entre les professeurs reste à établir au sein des établissements).

D'autant que plusieurs spécialités s'inscrivent dans l'interdisciplinarité : c'est le cas des humanités scientifiques et numériques du tronc commun, mais aussi des spécialités suivantes : écologie, agronomie et territoires ; histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques ; ou encore humanité, littérature et philosophie).

C'est pourquoi les enseignants du collège Paul Éluard demandent au Congrès académique du SNES Aix-Marseille de s'adresser à la direction du SNES pour qu'elle se prononce clairement :

- pour le retrait pur et simple de la contre-réforme du bac et du lycée !
- pour que la direction du SNES rompe toute concertation qui viserait à mettre en place cette contre-réforme.

Pour : 16 Contre : 0 Abs : 0

Adresse de 35 enseignants du lycée Virlogeux de Riom (63) aux directions syndicales de l'enseignement, en particulier celle du SNES

La publication du rapport Mathiot confirme les axes sur lesquels le gouvernement entend « réformer » le bac et le lycée :

- fin du bac comme diplôme national et premier grade universitaire ;
- diminution à nouveau des heures d'enseignement, et nouvelle déqualification de celui-ci ;
- attaque contre les statuts et passage à l'annualisation des services d'enseignement.

Aussi nous, enseignants soussignés, nous adressons-nous aux directions des syndicats de l'enseignement secondaire, en particulier du plus important, le SNES, pour qu'elles se prononcent pour le retrait du projet de réforme du gouvernement.

Le gouvernement, par la voix de Blanquer, a d'ores et déjà déclaré qu'il reprenait les principales conclusions du rapport (28 /01). Dirigeants des organisations syndicales, afin d'arrêter cette opération, ne vous rendez pas à la concertation qui doit en permettre la mise en œuvre.

Intervention du représentant du courant Front unique dans le débat général du Conseil national de la FSU du 23 janvier 2018

C'est tambour battant que le gouvernement Macron-Philippe mène ses attaques tous azimuts contre les travailleurs, les retraités, les chômeurs et les jeunes.

Ordonnances contre le droit du travail ; loi de Finances 2018 qui couvre de milliards les plus riches ; budget de la Sécurité sociale qui cible l'hôpital public et ses personnels ; fonctionnaires attaqués sur tous les plans. Etc.

Mais s'il est un objectif fondamental auquel le gouvernement Macron-Philippe s'est attelé, c'est bien l'instauration de la sélection dès l'entrée à l'Université. La bourgeoisie s'y était cassé les dents en 68 et en 86, mais elle estime aujourd'hui être en mesure d'atteindre son but. Interdire l'accès à l'enseignement supérieur à des dizaines de milliers de bacheliers, essentiellement d'origine populaire, ce serait pour elle une victoire historique.

Contre le droit aux études de la jeunesse, le gouvernement Macron-Philippe conjugue le projet de loi Vidal de sélection et le projet de contre-réforme du bac et du lycée préparé par le rapport Mathiot qui devrait être publié demain.

La loi Vidal qui institue la sélection à l'entrée de l'Université a été votée sans encombre en 1^{ère} lecture par l'Assemblée nationale le 19 décembre. Ce qui se dessine, c'est qu'avant même les résultats du bac, les lycéens de terminale seront systématiquement classés. Seuls ceux qui seront en tête de liste seront acceptés. Pour les autres, sans doute des dizaines de milliers de jeunes, ce sera un parcours du combattant pendant plusieurs mois avec un résultat très incertain. La filière de son choix dans l'Université de son choix sera réservée à une fraction très réduite des jeunes. Et chacun sait que ces bacheliers qui ne pourraient accéder à l'enseignement supérieur se verront orienter vers l'apprentissage sous la coupe du patronat. Le gouvernement programme d'ailleurs la liquidation de l'enseignement professionnel public en organisant son asphyxie financière.

Soulignons une fois de plus le rôle que le gouvernement assigne à la concertation pour atteindre ses objectifs. C'est ce que Vidal reconnaissait dans une interview donnée le 19 décembre à Educpros :

« D'abord, je veux rappeler notre méthode : la concertation a permis de construire le Plan étudiants avec l'ensemble des acteurs qui la mettront en place. » Et si jusqu'à ce jour, la jeunesse ne s'est pas mobilisée, c'est en particulier parce qu'elle a été chloroformée par la concertation sur cette réforme.

Bien sûr, la contre-réforme du bac et du lycée est totalement liée à la loi de sélection à la fac qu'elle doit compléter. Elle prépare la liquidation du bac en tant que diplôme national et anonyme. Elle prévoit la semestrialisation des enseignements pour remettre en cause la définition hebdomadaire des services des enseignants. Elle vise à diminuer les horaires d'enseignement et à supprimer des disciplines. La suppression de 2600 postes de stagiaires, soit autant de postes aux concours enseignants du 2nd degré, indique bien ce qui est recherché par le gouvernement.

La direction du SNES nous indique à juste titre que *« le gouvernement a adopté la stratégie de la guerre éclair sur tous les fronts »*. Il doit en découler que la FSU et les syndicats concernés refusent de participer à la concertation sur cette réforme du lycée et en particulier autour du rapport Mathiot.

Cet acte de rupture signifié au gouvernement et popularisé auprès des enseignants serait le signe tangible du combat pour la défense inconditionnelle du bac comme diplôme national et anonyme, 1^{er} grade de l'enseignement supérieur et pour la défense des disciplines et des obligations de services des enseignants.

Encore une fois, j'insiste sur le caractère historique de la situation : l'enjeu de la loi Vidal et de celle du bac et du lycée, c'est un demi-siècle de combat de la jeunesse et des corps enseignants pour le droit aux études.

Ces jours-ci, pour commenter le décès de Devaquet, les médias ont exhumé des images d'immenses manifestations de jeunes qui convergeaient à Paris en 1986 vers l'Assemblée nationale et avaient obtenu gain de cause.

Comme alors, le combat réel pour imposer le retrait du projet de loi de sélection nécessite la convocation d'une immense manifestation devant l'Assemblée nationale au moment du vote en seconde lecture, pour empêcher ce vote. C'est aux dirigeants de toutes les organisations syndicales d'organiser cette manifestation car l'avenir de la jeunesse est de la responsabilité de l'ensemble du mouvement ouvrier.

Pour conclure. J'ai concentré mon intervention sur les attaques historiques du gouvernement contre la jeunesse. L'autre actualité, c'est l'ignoble barbarie mise en œuvre par le gouvernement contre les migrants et la répression systématique contre ceux qui tentent de les aider. Nous y reviendrons demain.

**Intervention du représentant du courant Front unique au Conseil national de la FSU du 23 janvier 2018
pour le retrait du projet de loi anti-migrant préparé par le gouvernement**

La circulaire Collomb du 12 décembre pourrait démontrer à elle seule que le gouvernement Macron-Philippe est un gouvernement réactionnaire sur toute la ligne.

Tout est concentré dans l'objectif affiché d'expulser davantage et plus rapidement. Collomb l'a martelé : « *La lutte contre l'immigration irrégulière est une priorité de l'action gouvernementale* ».

Le gouvernement veut transformer les centres d'hébergement en centres de tri et de contrôle, préalable à l'expulsion de la grande majorité des réfugiés. Qui a déjà visité Ellis Island à l'entrée de New York (où arrivaient les bateaux pour l'Amérique de 1892 à 1954), et transformé aujourd'hui en musée de l'immigration, peut se faire une idée de l'atrocité de cette politique de parage, de tri. Comme dit Le Clézio : « *Eh bien, cela est dégueulasse. Il n'y a pas d'autre mot* »

Parallèlement à la circulaire, les consignes données aux préfets ont été claires : la répression sera sévère contre les personnes en détresse et ceux qui les défendent. On parle ici de tabassage, de gazage d'individus, mais aussi de leurs couvertures, leurs sacs de couchage, de la lacération de leurs tentes... Et ceci, à Calais, à Paris ou dans la vallée de la Roya.

Comme l'écrit Yann Moix, ce sont « *des actes criminels envers les exilés* », utilisant le terme de « *protocole de la bavure* ».

Macron à Calais, droit dans ses bottes, parlant de « *manipulations* » et de « *mensonges* », a répondu par la menace : ceux qui critiquent l'action du gouvernement en répondront devant la justice.

D'où le harcèlement incessant de militants comme Cédric Herrou, arrêté une dizaine de fois depuis moins de 2 ans.

Et la suite est la préparation du projet de loi « asile-immigration ».

Cette politique est tellement criante d'inhumanité que de nombreux soutiens de Macron se sont fendus de tribunes dénonçant les exactions des forces de l'ordre et l'inhumanité de l'accueil fait aux migrants.

Le défenseur des droits, Jacques Toubon, recommande le retrait de la circulaire Collomb. Il interpelle le 1^{er} ministre qui finit par lui répondre que ce texte constitue « *un élément d'une politique d'ensemble conduite par le gouvernement* ». Tout est dit dans cette réponse !

Il faut le marteler : c'est la même politique en matière du droit du travail, d'enseignement qu'en matière d'immigration. Ce gouvernement de guerre doit être combattu sur tous les fronts et sans relâche !

Il faut rappeler que l'appel à voter Macron sous le prétexte de lutter contre la politique du Front national a ému la combativité de nos organisations. On se retrouve aujourd'hui avec Macron qui fait la politique du Front national contre les migrants. Et pendant des mois, il y a eu beaucoup de silence et de retenue dans la caractérisation de ce gouvernement (Ça doit être le fameux « wait and see » dont a parlé notre secrétaire générale). Pour ne pas empêcher le tout aussi fameux dialogue social, qui nous coûte si cher.

Alors, il ne suffit pas de demander le « retrait » de la circulaire.

B. Groison a annoncé que la FSU proposera à l'ensemble des organisations syndicales un appel pour le respect des droits des migrants.

Combattre pour le respect des droits des migrants, c'est d'abord combattre pour le retrait du projet de loi gouvernemental, tout entier dirigé contre les migrants. C'est le sens de la motion Front Unique.

Motion adoptée par le congrès académique du SNES-FSU de l'Académie de Nancy-Metz

**Pour le retrait du projet de loi Collomb
visant à l'expulsion massive des immigrés et liquidant le droit d'asile**

« Le gouvernement Macron-Philippe-Collomb s'illustre par une politique d'une violence sans précédent contre les migrants et le droit d'asile. Sur consigne du ministre de l'intérieur, la police multiplie les exactions contre les migrants ; la circulaire Collomb vise à les pourchasser jusque dans les centres d'hébergement. Hier, le projet de loi « asile-immigration » présenté en conseil des ministres pour être soumis au vote de l'Assemblée nationale, vise à la liquidation du droit d'asile (procédures expéditives, suppression de fait de la possibilité d'appel, augmentation de la durée de la rétention administrative).

Le congrès du SNES se prononce pour le retrait de ce projet de loi, comme de la circulaire Collomb. Il se prononce pour la défense du droit d'asile et pour la régularisation de tous les sans-papiers. Il s'adresse aux directions nationales du SNES et de la FSU pour qu'elles réunissent au niveau national toutes les organisations syndicales et toutes les organisations attachées aux libertés démocratiques sur ces objectifs. »

30 pour ; 22 contre ; 8 abstentions et 2 refus de vote

On nous communique

Adresse de la section des Bouches-du-Rhône à la direction nationale de la CGT Finances Publiques

Adoptée par la commission exécutive à l'unanimité (20 participants) le 15/02/2018.
Copie à l'UD CGT Bouches-du-Rhône, à la direction nationale de l'UFSE CGT et aux sections départementales de la CGT Finances Publiques.

Les annonces faites par le comité interministériel du 1^{er} février constituent une véritable déclaration de guerre du gouvernement contre les fonctionnaires. Son objectif est de franchir un pas décisif dans la liquidation des principes de la Fonction publique de carrière en s'appuyant sur la longue liste des contre-réformes anti-statutaires intervenues jusqu'à PPCR.

En se fixant explicitement pour but de décliner dans la Fonction publique le modèle des ordonnances travail faites pour liquider les garanties du Code du travail et des conventions collectives des travailleurs du privé, il indique que l'heure est venue pour lui d'aller beaucoup plus loin que l'offensive en cours à la DGFIP contre les règles de mutation et d'affectation, et d'engager une offensive en règle contre le statut général, contre les statuts particuliers nationaux et l'ensemble des règles de gestion nationales.

- C'est ainsi que sous couvert de simplification, il veut réduire les CAP, uniques cadres de la défense des garanties des agents, à une chambre d'enregistrement et liquider les CHS considérés comme des freins aux restructurations.
- Qu'il veut aller plus loin que le RIFSEEP et engager une offensive frontale contre les garanties salariales de la Fonction publique en introduisant le salaire au mérite et en fonction des résultats.
- Que sous l'appellation « accompagnement renforcé en matière d'évolution des carrières », il prépare un véritable plan social, avec restructurations massives et privatisations entraînant mobilité forcée et plan de départ vers le privé, qui doit être annoncé lors du second comité interministériel d'avril pour accompagner les 120 000 suppressions de postes.
- Que sous la même appellation, il prépare aussi la remise en cause du droit au déroulement de carrière pour tous et l'introduction de parcours professionnels dits au mérite réservés à une minorité pour faire baisser la masse salariale.
- Qu'il veut installer la précarité dans la Fonction publique en développant le recrutement contractuel contre le recrutement statutaire.

Voilà quels sont les chantiers auxquels le gouvernement veut, sans rien cacher de ses objectifs, associer les fédérations de fonctionnaires dans le cadre d'une concertation prévue sur un an.

En réalité, il s'agit d'un seul et même chantier de démolition de nos garanties.

La volonté du gouvernement d'instaurer un régime universel de retraites par points liquidant le code des pensions vient compléter cette politique visant à vider le statut d'une grande part de ses garanties.

Dans ce simulacre de concertation, il n'y a pas d'espace pour la négociation. Notre rôle est de travailler à construire dans l'unité la riposte indispensable pour faire reculer le gouvernement.

Face à une telle offensive, notre section estime que le combat le plus résolu doit être mené, ce qui nécessite que soit clairement mise au centre de l'intervention de nos organisations Fonction publique la revendication du retrait du plan dévastateur du gouvernement.

C'est pourquoi notre CE demande que la direction nationale de la CGT Finances Publiques intervienne au plus vite auprès de la direction de l'UFSE pour que celle-ci se prononce pour le retrait du plan anti-statutaire du gouvernement, quitte la pseudo-concertation gouvernementale et propose que l'ensemble de la CGT Fonction Publique adopte la même position de combat.

**[CGT Finances Publiques :] Les sections des Alpes-Maritimes et des Bouches-du-Rhône
en appellent à la direction nationale du syndicat**

Appel adopté par les bureaux des sections le 29/11/2017

L'enjeu est clair :

En faisant sauter le verrou des affectations nationales sur les RAN et les missions structures et en donnant la main aux directeurs sur les mutations et les affectations, les fiches de la DG vont permettre au gouvernement de franchir un palier dans les restructurations et faire passer les dizaines de milliers de suppressions d'emplois prévues à la DGFIP avec la retenue à la source, la réforme de la fiscalité locale découlant de la suppression de la taxe d'habitation, la mise en place des Services d'appui au réseau, des centres de recouvrement contentieux, etc.

La déréglementation des affectations va aussi constituer le cadre idéal pour multiplier les deals individuels et avancer vers l'individualisation de la gestion des agents, l'introduction du salaire et des « parcours professionnels » au mérite de Macron.

La déréglementation des affectations et des mutations constitue donc un impératif pour la DG.

Pour la faire passer, la DG mise sur deux choses : **la division**, le Directeur général l'a dit expressément lorsqu'il a reçu les syndicats le 13, **et la participation des organisations syndicales dans un processus de concertation** où, comme il l'a précisé en mettant les points sur les i : « *l'affectation au département ainsi que les délais de séjour ne sont pas discutables* ». Autrement dit, une concertation dont le préalable est l'abandon par les organisations syndicales de l'exigence du retrait des fiches.

Face à cette tentative de diviser et d'associer les organisations syndicales à une pseudo-concertation, pour empêcher les agents de se mobiliser, **nos sections considèrent qu'il est primordial de maintenir la revendication du retrait des fiches car abandonner cette revendication c'est entériner la déréglementation.**

Elles estiment qu'aucune ambiguïté n'est possible : il ne peut s'agir de « peser sur les choix actuels » selon la formule de la lettre d'info n° 101, mais de se battre **pour** obtenir le retrait des fiches car il s'agit de la défense des garanties des agents.

Elles estiment qu'il faut refuser de participer aux groupes de travail de la DG en expliquant que le rôle des organisations syndicales n'est pas de co-élaborer la déréglementation mais de la combattre.

Elles estiment que dans une telle situation, face à de tels enjeux, on ne peut pas prendre acte de la désunion syndicale sans précédent qui règne actuellement à la DGFIP et l'entériner comme le fait la lettre d'info n°101 en déclarant « *il est clair que nous n'arriverons pas à avoir un front syndical uni* » alors que celle-ci conduit tout droit à la défaite.

Il faut au contraire mener le combat pour imposer l'unité avec les agents :

Unité sur une revendication claire du retrait des fiches !

Unité pour refuser la co-élaboration de la déréglementation comme la CGT, FO et Solidaires ont su la réaliser en quittant les groupes de travail préparatoires au forum fonction publique !

Mobilisation nationale de tous les personnels pour le retrait des fiches !

Voilà sur quels mots d'ordre nous estimons qu'il est de la responsabilité de la CGT Finances Publiques d'interpeller publiquement les autres organisations (à commencer par Solidaires et FO) en impulsant la mobilisation des agents par la pétition et les HMI, en les prenant à témoin, c'est-à-dire en menant un véritable combat pour imposer l'unité.

Ce n'est pas gagné d'avance, nous en sommes en bien conscients. Mais on ne peut pas décréter que le combat est perdu avant de l'avoir mené.

L'unité est un combat !

**Motion adoptée le 29 janvier 2018 par la Commission exécutive
de la CGT Finances publiques 17 (Charente-Maritime), à l'unanimité des présents**

Nous ne comprenons pas !

Nous ne comprenons pas, en effet, la position adoptée par la direction nationale de notre syndicat face à la liquidation des règles de gestion des agents entreprise par la Direction Générale.

Le 16 octobre 2017, le Directeur Général annonçait un projet de modification fondamentale des règles de mutation et d'affectation touchant tous les agents de la DGFIP. En indiquant d'emblée que la mesure centrale du projet, l'affectation au département, ferait l'objet d'une préfiguration en 2019 dans dix directions, le message du DG a clairement indiqué que la concertation avec les organisations syndicales se ferait dans le cadre du projet de la DG. Un premier groupe de travail s'est tenu le 19 que la délégation CGT a quitté à juste titre en expliquant :

« la réponse de la DG a été des plus claires : « nous ne sortirons pas du cadre proposé ! ». Autrement dit, des « marges de manœuvres » n'existent que dans le cadre d'une affectation au département et d'un délai de séjour de minimum 2 ans pour toutes et tous ! Dans ces conditions, la CGT a quitté la séance ! »

Or, le 29 novembre, un nouveau groupe de travail se tenait en présence de toutes les organisations syndicales dont la nôtre.

Qu'est ce qui a changé pour justifier un tel revirement ?

À cette occasion, la direction nationale de notre syndicat a produit un compte rendu « à usage interne » beaucoup plus substantiel que le compte rendu figurant sur le site, qui, lui, est très édulcoré. Nous nous étonnons que sur un sujet d'une telle importance le compte-rendu dit « à usage interne » n'ait jamais été communiqué ni aux sections ni aux militants. Cela aurait été pourtant fort éclairant sur la gravité et l'ampleur de ce que prépare la DG.

Il y est en effet pleinement confirmé par la DG que la discussion ne porte « pas sur tous les sujets ». Sont placés « hors discussion » : le principe même de la remise en cause de règles de gestion, les affectations nationales au département pour tous les cadres, l'allongement des délais de séjour, la suppression du mouvement complémentaire C, l'extension des postes "au choix", la facilitation de la mobilité forcée, le renforcement du pouvoir discrétionnaire des directeurs locaux. Depuis, l'instruction sur les mutations a concrétisé l'ensemble de ces décisions « non discutables » et déjà décidées.

À dire vrai, ce qui ressort de ce compte rendu c'est que la place accordée aux organisations syndicales dans le groupe de travail consiste à co-élaborer avec la DG les modalités de la prise en compte de la « nécessité de service » dans les départements, à co-élaborer la déréglementation des affectations. C'est pourquoi d'ailleurs, selon le compte-rendu « interne » la DG félicite chaudement les organisations syndicales de leur participation au groupe de travail.

Autrement dit, rien n'a changé du côté de la DG : elle ne sort effectivement pas du cadre proposé : les organisations syndicales sont purement et simplement invitées à s'associer à la déréglementation.

Ce qui a changé par contre c'est le positionnement de la direction de notre syndicat national qui participe au groupe de travail, même si on lit dans ce compte-rendu dit interne que les représentants de la CGT ont déclaré que « nos revendications n'ont pas changé », que « notre orientation ne peut s'insérer dans ce débat », « être contre toutes ces régressions », et « qu'il n'y a pas de négociation mais juste une explication de la DG ».

La lettre de la CEN des 5 et 6 décembre aux adhérents (datée du 11 décembre) réaffirme : « La CGT Finances Publiques maintient son opposition résolue au projet du directeur général concernant les règles de mutation et exige le retrait des fiches sur ce sujet. Les reculs partiels du Directeur Général sur de rares points ne sont que de la poudre aux yeux ! ».

Mais alors, comment comprendre que ce courrier fasse silence sur la décision capitale prise lors de cette CEN, à savoir que la CGT Finances publiques continuera à participer aux «Groupes de Travail» sur la destruction des règles de gestion ?! Toutes nos oppositions, proclamations et protestations ne sont-elles donc que des paroles en l'air, sans conséquences pratiques, qui n'engagent à rien, et en tout cas pas à la rupture du funeste «dialogue social», l'arme fatale du gouvernement pour faire passer tous ses mauvais coups contre les travailleurs et les fonctionnaires, l'arme de la DGFIP pour la destruction massive des règles de gestion ?!

Dès le début, notre syndicat national a caractérisé, à juste titre, ce projet comme constituant «la perte des garanties des agents concernant la mobilité choisie», une attaque «contre les garanties, la mobilité et les perspectives d'évolution», et a proposé aux agents de se prononcer pour le retrait immédiat des propositions de la Direction Générale.

Or on ne peut se prononcer pour son retrait, on ne peut mobiliser les agents pour exiger ce retrait et en même temps participer aux différents groupes de travail qui n'ont pour objet que de mettre en œuvre ces mesures, et de faire cautionner leur mise en œuvre par les organisations syndicales.

Dès lors, nous ne comprenons pas que l'on puisse continuer à prendre part à ces réunions qui n'ont d'autre but que de retirer aux agents toute possibilité de combat en associant les organisations syndicales aux attaques qui leur sont portées.

Nous demandons par conséquent à la direction nationale de notre syndicat de quitter immédiatement et publiquement les groupes de travail convoqués par la DG sur le projet de démantèlement des règles de gestion annoncé par le DG le 16 octobre, décision indispensable pour mobiliser les collègues pour le retrait du projet de la DG.

46^e congrès du SNCS-FSU (29 novembre - 1^{er} décembre 2017)

Motion Front unique - pour le retrait du projet de loi de sélection à l'entrée de l'Université

Le projet de loi Vidal instaure la sélection à l'entrée de l'université et tout au long du parcours de la licence qui sera « sur mesure », il remet en cause le baccalauréat comme 1^{er} grade universitaire et le caractère national des diplômes. Il s'inscrit dans la politique de mise en place d'universités concurrentes avec les formations dites « d'excellence » et des universités de secondes zones.

Le congrès du SNCS-FSU en exige le retrait immédiat.

Il mandate la direction de notre syndicat pour qu'elle s'adresse aux autres organisations syndicales concernées d'enseignants, de lycéens et d'étudiants et aux confédérations pour que se constitue un front uni pour obtenir ce retrait.

Pour : 19, Contre : 4, Abstentions : 21, Refus de Vote : 2

Motion Front unique – CA SNCS-FSU (26 janvier 2018)

Pour le retrait de la loi « d'Orientation et de Réussite des Étudiants » instaurant la sélection à l'entrée de l'Université

La loi d'Orientation et de Réussite des Étudiants adoptée en première lecture en décembre à l'Assemblée nationale a pour objectif d'instaurer la sélection à l'entrée à l'université.

Elle prévoit que les lycéens soient triés sur la base d'attendus nationaux et locaux. Le baccalauréat ne permet plus l'accès à l'université dans la filière de son choix.

Les universités pourront fixer des capacités d'accueil dans la plupart des filières.

Le gouvernement qui organise l'asphyxie financière des universités veut ainsi interdire l'accès à l'université des jeunes des milieux populaires alors qu'une augmentation de 40 000 bacheliers est attendue à la prochaine rentrée.

Cette « réforme » s'inscrit dans la politique de mise en place d'universités concurrentes avec les formations dites « d'excellence » et des universités de seconde zone.

Elle est complétée par celle du lycée qui liquiderait le baccalauréat comme examen national anonyme premier grade universitaire. L'accès à l'université dépendrait alors de choix fait par les lycéens dès la seconde.

La CA du SNCS-FSU réunie le 26 janvier 2018 se prononce :

- Pour le retrait de la loi d'Orientation et de Réussite des Étudiants ;
- Pour l'organisation du boycott actif de toutes les instances visant à mettre en œuvre cette loi de sélection (attendus, capacités d'accueil, tri des dossiers ...) ;
- Pour l'organisation d'une manifestation centrale à l'Assemblée nationale dans l'unité de toutes les organisations syndicales des enseignants et de la jeunesse au moment du vote en seconde lecture de la loi.

Elle mandate le Bureau National sur cette orientation et pour qu'il constitue un front uni pour le retrait de cette loi avec les organisations syndicales des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche des profs de lycée, des étudiants, des lycéens et de leurs parents.

Pour : 3, Contre : 9, Abstentions : 8, Refus de vote : 0



Section académique d'Aix-Marseille

**Motion adoptée en commission administrative académique
du 9 février 2018**

“Le gouvernement annonce un “big bang de la fonction publique” (*Les Échos*)

“Fonctionnaires : le projet sans tabou du gouvernement” (*Le Figaro*, 2 février 2018).

Les annonces d'Édouard Philippe lors du Comité Interministériel du 1er février 2018, après les ordonnances sur le Code du Travail en septembre, l'instauration de la sélection à l'Université, constituent un pas sans précédent dans le démantèlement de l'ensemble des droits arrachés par des décennies de luttes des salariés et de la jeunesse.

Pour parvenir à ses objectifs, Édouard Philippe a fixé la méthode : **une “grande concertation”** menée toute l'année 2018 dès février avec l'ensemble des organisations syndicales.

Du pain et des larmes ! Voilà ce qu'Édouard Philippe propose à **cette table de « négociation»** qui n'a qu'un but, associer le plus longtemps possible les syndicats à la discussion, voire à la mise en place de ces projets et ainsi empêcher toute mobilisation.

Un seul mot d'ordre possible : retrait du projet Action publique 2022

La première responsabilité des syndicats c'est de rejeter ce cadre de discussion, c'est de déclarer qu'aucune des revendications des personnels ne peut être défendue dans cette pseudo concertation.

Et donc quitter immédiatement la table de cette “grande concertation”.

La section académique du SNASUB-FSU d'Aix-Marseille s'oppose fermement à toute participation de la FSU au CAP 22 dès lors que l'objectif premier est la réduction des dépenses publiques notamment par l'abandon de missions du service public.

Dans ce contexte, il est hors de question de négocier quoi que ce soit !!!

**Motion de l'assemblée générale étudiante et interprofessionnelle
de Montpellier Paul-Valéry (900 présents)**

Ce Mandat s'articule autour :

- Du retrait des projets de loi autour de l'enseignement supérieur et de la Fonction publique
- De la rupture du dialogue social des organisations syndicales autour de ces questions
- De la construction d'un front de mobilisation coordonnée dans le combat avec le gouvernement.

L'Assemblée générale étudiante et interprofessionnelle de Montpellier Paul-Valéry se prononce pour :

La sauvegarde et le développement des services publics et contre leurs privatisations.

Et donc le retrait non-négociable du projet de loi Vidal, la réforme du baccalauréat, ainsi que la réforme de la Fonction publique.

Aucun dialogue social, ni négociation ni concertation avec le gouvernement ne pourra changer la teneur libérale de ces réformes.

Syndiqué-e-s, non syndiqué-e-s nous refusons tout partenariat avec ce gouvernement.

Les directions des organisations syndicales doivent rompre immédiatement le jeu du dialogue social qui ne peut mener qu'à soutenir le gouvernement à appliquer sa politique de destruction des acquis sociaux, de ce qu'il existe de l'état social.

De plus, les différents combats contre ce gouvernement ne peuvent continuer à être éclaté dans des journées de mobilisation à répétition et éparpillées.

Pour offrir une perspective de victoire, le mouvement social doit s'unir en un front soudé pour lutter collectivement contre ce gouvernement.

Tout.e.s ensemble frappons fort, pour vaincre ces attaques historiques contre les classes moyennes et populaires.

Nous appelons à toutes journées de mobilisation qui seraient strictement :

- Appelées sur la base du retrait de ces réformes ainsi que d'autres revendications offensives.
- Communes à minima à tous les secteurs de la Fonction publique.
- Être aussi un appel à la grève pour permettre la participation des travailleurs aux manifestations, actions organisées.

Contexte :

- Le 22 mars doit être appelé sur la base du retrait de ces réformes avant tout !
- La perspective de l'organisation d'une manifestation centrale, nationale dirigée au siège du pouvoir, Assemblée nationale, Élysée, doit être avancée.

**50 enseignants du Lycée J.-B. Dumas d'Alès ont contresigné, début février,
l'appel suivant adressé aux directions syndicales**

J-M. Blanquer a annoncé qu'il reprendrait le rapport Mathiot pour son projet de réforme du bac et du lycée. Ce n'est pas une surprise puisqu'il répondait à la commande gouvernementale :

- liquidation du bac comme examen national et anonyme,
- diminution des horaires d'enseignement (suppression de postes) et nouvelles attaques contre les statuts des enseignants (annualisation),
- orientation précoce des élèves,
- accroissement des inégalités entre les établissements et entre les élèves.

La commission spécialisée des lycées du Conseil supérieur de l'éducation est convoquée le 6 février en vue d'examiner le projet de décret ou de loi qui sera présenté en séance plénière le 12 février. C'est la preuve, s'il en fallait une, que les textes sont déjà écrits.

Les organisations syndicales des enseignants doivent se prononcer immédiatement pour le retrait des projets gouvernementaux.

Elles doivent refuser de participer aux discussions organisées par le gouvernement pour mettre en œuvre ses réformes.

C'est seulement sur cette base que peut se développer la mobilisation pour mettre en échec ces projets destructeurs pour la jeunesse et les enseignants.



Allemagne**Vers une nouvelle grande coalition ?**

Au moment où est bouclé cet article, le 16 février, le résultat de la consultation par correspondance des adhérents du SPD, qui doit se clore le 2 mars 2018, sur l'acceptation ou pas d'un nouveau gouvernement de grande coalition, n'est pas connu.

Schulz, les directions du SPD et de la DGB ont ouvert la voie à une nouvelle grande coalition.

Au soir des élections du 24 septembre 2018, Martin Schulz avait déclaré qu'il était hors de question que le SPD participe à un nouveau gouvernement de grande coalition.

Afin de tenter de disposer d'une majorité de députés au Bundestag, Angela Meckel a engagé des négociations avec les Verts et le FDP (vers une coalition dite Jamaïque). Du côté des Verts aucun obstacle majeur, ces derniers rendant même « un hommage appuyé à Mme Merkel qui "a toujours cherché à faire des compromis" » (*Le Monde* du 21/11/2017). La négociation n'a pas abouti du fait du FDP. Le 19 novembre 2017 le FDP a rompu sans espoir de retour. Le FDP représente politiquement des composantes de la bourgeoisie allemande qui veulent poursuivre et amplifier sans la moindre concession la mise en œuvre des attaques contre les masses dans la continuité de l'Agenda 2010. Par ailleurs il s'oppose à toute concession de l'impérialisme allemand vis-à-vis de l'impérialisme français (budget d'investissement pour la zone euro, fond monétaire européen : le FDP refuse tout ce qui pourrait ressembler de près ou de loin à une « union de transferts » risquant d'aboutir, selon le chef du FDP, à « installer un pipeline d'argent de Berlin à Bruxelles » ; le FDP conteste même le projet d'une Europe de la défense, estimant que l'impérialisme allemand doit garder les mains libres).

Suite à cet échec, le SPD a pris les choses en main. Selon *Le Monde* du 24/11/2017 : « Le président du SPD, Martin Schulz, a entrouvert la porte à une nouvelle alliance avec les conservateurs d'Angela Merkel, acceptant finalement

de parler avec sa rivale. En cas de négociations, il soumettra un éventuel accord de coalition à un référendum des membres du parti (...) « Nous sommes tombés d'accord pour accepter évidemment une invitation du président de la République à un dialogue avec d'autres partis », a-t-il déclaré vendredi, au lendemain d'une réunion de la direction du parti qui a duré huit heures. Pour justifier son changement de pied, Martin Schulz, qui subissait depuis quelques jours une pression extraordinaire, a évoqué « l'appel dramatique » aux partis politiques de la part du président de la République Frank-Walter Steinmeier » (lequel est l'un des hauts dirigeants du SPD et fut lui-même ministre des affaires étrangères dans les deux grandes coalitions dirigées par Merkel de 2005 à 2009, puis de 2013 à 2017). Sous son égide, des discussions informelles se sont engagées.

Le congrès du SPD des 7-9 décembre 2017 a donné, à une large majorité par un vote à mains levées, son feu vert pour ouvrir des négociations en vue de la constitution d'une nouvelle grande coalition. Lors de ce congrès, Schulz a été réélu président du parti avec 81,9% des voix. Dès lors, le processus des négociations officielles s'est engagé avec la CDU et la CSU. Il s'est conclu par un premier projet d'accord de principe présenté vendredi 12 janvier par le président du parti, Martin Schulz, et négocié pendant cinq jours de « discussions préliminaires » avec les conservateurs. Le congrès extraordinaire du SPD a adopté le principe d'une coalition avec Angela Merkel dans un contexte de crise (voir plus loin).

Un contrat dans la continuité de l'Agenda 2010

Le 7 février, CDU CSU et SPD sont parvenus à un accord de gouvernement. Outre les ministères qu'il détenait dans le dernier gouvernement, Affaires étrangères et Travail et affaires sociales, le SPD se verrait accorder le ministère des finances qui serait confié à Olaf Scholz « qui a été l'un des plus avocats (?) des réformes de l'ère Schröder... le contrat de coalition précise par ailleurs l'attachement à l'équilibre budgétaire » (*Le Monde* du 9/02/2018). Cela cadre les « concessions » très limitées qui auraient été obtenues en matière de santé, d'éducation, de politique de la famille. En ce qui concerne les retraites, « la « GroKo » s'engage à maintenir le niveau des pensions à 48 % du salaire moyen d'ici à 2025. Les cotisations ne doivent pas dépasser 20 %. Une commission des retraites doit se pencher sur « la stabilisation » à long terme » des cotisations et du niveau des retraites après 2025 (...) *Le SPD a imposé un encadrement plus strict des CDD* » (*Les Echos* du 8/02/2018).

Le contrat prévoit un renforcement de l'état policier : « Outre la création de 15.000 nouveaux postes dans les «

autorités de sécurité » de l'Etat fédéral et des Länder, l'Union et le SPD veulent créer 6.000 nouveaux postes dans la justice. Les partis veulent introduire la vidéosurveillance dans les zones sensibles, et mettre en place des « normes communes » régissant la lutte contre le terrorisme dans l'ensemble du pays » (Les Echos du 8/02/2018). En ce qui concerne l'accueil des réfugiés, la CSU a obtenu gains de cause : « le nombre de ceux qui arriveront en Allemagne ne devra pas dépasser la fourchette annuelle de 180.000 à 220.000. Le regroupement familial des réfugiés qui bénéficient de la « protection subsidiaire » – une protection temporaire – reste en suspens jusqu'au 31 juillet. À partir du 1^{er} août, il sera limité à 1.000 personnes par mois » (Les Echos du 8/02/2018). C'est en réalité ce qui est nécessaire au patronat pour ajuster ses besoins en termes de main-d'œuvre, compte tenu que les expulsions de ceux jugés inaptes deviennent massives.

Enfin, l'un des grands axes de bataille de Schulz pour justifier les avancées obtenues est la politique en matière

européenne. Selon lui : « *La “solidarité”, la “répartition équitable des fruits de la prospérité” et même “des moyens budgétaires spécifiques qui servent à la stabilisation économique, la convergence sociale et au soutien de réformes structurelles dans la zone euro »* (Les Echos du 8/02/2018). Le Monde du 8/02/2018 commente à propos de l'accord : « *S'il commence en effet par un chapitre intitulé “un sursaut pour l'Europe”, où est notamment envisagé un “ budget d'investissement pour la zone euro”, ce qu'il prévoit ne marque pas une réelle rupture avec la politique du gouvernement sortant, ce qui est au fond assez logique dans la mesure où le SPD en faisait déjà partie ».*

Incontestablement, le virement à 180 degrés de Schulz a conduit à une crise sans précédent au sein du SPD (voir

plus loin). Mais il faut aussi noter que l'accord ne fait pas l'unanimité au sein de la CSU, dont un congrès extraordinaire, prévu le 26 février prochain, promet d'être houleux. Merkel et Schulz ont justifié le contrat en évoquant la nécessité de faire barrage au « populisme ». En quelque sorte, le front républicain à l'allemande. Des composantes de la CSU, telles celles représentant les PME, et des cercles dirigeants du patronat du BDA (le MEDEF allemand), déplorant l'octroi du ministère des finances au SPD, se sont indignées contre « *ce gouvernement offert au SPD en cadeau* ». Certains remettent en question le leadership de Merkel et posent ouvertement la question de sa succession à court terme.

Les élections du 24 septembre 2017

Replacées dans leur contexte depuis 1949, les élections au Bundestag ont donné les résultats suivants.

Année	Participation	Résultats en % d'exprimés						
		SPD	Kpd	Verts	CDU/CSU	FDP	Ext.dr	Autres
1949	78,5%	29,2%	5,7%		31,0%	11,9%	1,8%	20,4%
1953	85,8%	28,8%	2,2%		45,2%	9,5%	1,1%	13,2%
1957	87,8%	31,8%			50,2%	7,7%	1,0%	9,3%
1961	87,7%	36,2%			45,3%	12,8%	0,8%	4,9%
1965	86,8%	39,3%			47,6%	9,5%	2,0%	1,6%
1969	86,7%	42,7%			46,1%	5,8%	4,3%	1,1%
1972	91,1%	45,8%			44,9%	8,4%	0,9%	
1976	90,7%	42,6%			48,6%	7,9%	0,9%	
1980	88,7%	42,9%		1,5%	44,5%	10,6%	0,5%	
1983	89,1%	38,2%		5,6%	48,8%	7,0%	0,4%	
1987	84,3%	37,0%		8,3%	44,3%	9,1%	1,3%	
			PDS					
1990	77,8%	33,5%	2,4%	5,0%	43,8%	11,0%	2,1%	2,2%
1994	79,0%	36,4%	4,4%	7,3%	41,4%	6,9%	1,8%	1,8%
1998	82,2%	40,9%	5,1%	6,7%	35,1%	6,2%	3,3%	2,7%
2002	79,1%	38,5%	4,0%	8,6%	38,5%	7,4%	1,0%	2,0%
			D.LIN					
2005	77,5%	34,2%	8,7%	8,1%	35,2%	9,8%	1,4%	1,6%
2009	70,8%	27,9%	11,9%	10,7%	33,8%	14,6%	1,8%	4,1%
							+AfD	
2013	71,5%	25,5%	8,6%	8,4%	41,5%	4,8%	6,0%	4,0%
2017	76,2%	20,5%	9,2%	8,9%	32,9%	10,7%	12,6%	5,0%

En comparaison avec les élections de 2013, l'évolution est la suivante : CDU/CSU 33 % (-8,5%), SPD 20,5 % (-5,2%), Alternative pour l'Allemagne (AfD) 12,6 % (+7,9%), FDP 10,7 % (+5,9%), Die Linke: 9,2 % (+0,6) ; Verts 8,9 % (+0,5).

La CDU/CSU perd 8,5%. Une partie significative de son électorat en 2013 est revenue au bercaïl du FDP (311 sièges en 2013, 246 en 2017).

Le FDP renaît de ses cendres. En 2013, n'atteignant pas la barre des 5%, il avait été éliminé d'une représentation au Bundestag (pas de sièges en 2013, 80 en 2017). Il ne faut pas se méprendre sur la nature du FDP, présenté gentiment comme un parti « libéral »... en oubliant qu'il a combattu pendant des années après-guerre pour l'amnistie des patrons et du personnel politique impliqués dans le régime nazi.

Un fait est la percée de l'AfD qui obtient près de 5,9 millions de voix en siphonnant la quasi-totalité de l'électorat du NPD, Parti national-démocrate

d'Allemagne, ouvertement néonazi (pas de sièges en 2013, 94 en 2017). Dans les 5 länder issus de la RDA, elle obtient 22,6 % des exprimés et 16,5% des inscrits. En Saxe, elle arrive en tête avec plus de 27 % des exprimés (CSU/CDU 26,9 %). C'est dans ce Land que se sont multipliées les agressions racistes contre les migrants, en particulier à l'initiative de l'organisation néonazi Pediga qui avait réuni des dizaines de milliers de manifestants à Dresde en 2014-2015. Dans les 11 autres Länder qui constituaient la RFA, elle obtient 10,7% des exprimés et 8,8% des inscrits. L'un de ses dirigeants, Gauland, réclamait pour les Allemands, le 2 septembre 2017, « *le droit d'être fiers des performances* » (...) « *de leurs soldats pendant la Seconde Guerre mondiale...* » C'est une organisation raciste et xénophobe qui a mené une campagne contre l'« islamisation » de l'Allemagne, pour la sortie progressive de l'Euro. Pourtant, les Länder concernés n'ont reçu qu'une infime partie des « migrants ». Il faut surtout souligner que les masses de

ces Länder ont subi lors de la réunification des dizaines de milliers de licenciements du fait de la liquidation des entreprises d'Etat. Des dizaines de milliers d'ouvriers et d'employés ont été mis à la porte et le taux de chômage est le double de celui de toute l'Allemagne (selon les chiffres officiels, voir plus loin).

C'est aussi dans les Länder de l'Est que Die Linke réalise ses meilleurs scores (60 sièges en 2013, 64 en 2017). Dans les 5 Länder issus de la RDA, il obtient 16,9% des exprimés et 12,3% des inscrits. Dans les 11 autres Länder qui constituaient la RFA, il obtient 7,2% des exprimés et seulement 5,5% des inscrits. Il faut rappeler que Die Linke ne peut être considéré comme un parti issu du mouvement ouvrier. Il est l'héritier du PDS (Parti du socialisme démocratique) fondé en 1989, issu directement du SED (Parti socialiste unifié d'Allemagne) qui fut en RDA, purement et simplement, le parti créé par la bureaucratie stalinienne, un instrument de la dictature qu'elle exerçait sur les masses. Le PDS a intégré en 2007 le WASG - l'Alternative électorale travail et justice sociale - qui regroupait des militants de l'« extrême gauche » et une poignée de membres du SPD qui l'ont quitté en 2005 avec Oscar Lafontaine en désaccord avec Schroeder (voir CPS

n°77 ancienne série, avril 1998). Die Linke (La Gauche) reste marginale dans les Länder de l'ancienne RFA. C'est la politique du SPD qui explique la survivance au plan électoral de Die Linke, héritier du PDS lui-même héritier du SED.

Les Verts est un parti bourgeois (62 sièges en 2013, 66 en 2017). De 1998 à 2005, ils ont fait partie des gouvernements de la coalition « rouge-verte » qui a engagé une offensive sans précédent contre les acquis du prolétariat allemand. A titre d'illustration, ils sont restés plus que discrets sur le « dieselgate », le plus grand scandale industriel qu'ait connu l'Allemagne depuis 1945. *Le Monde* explique : « *Le fait que la seule région qu'ils dirigent soit le Bade-Wurtemberg, fief de Daimler (propriétaire de Mercedes) n'y est pas étranger* » [coalition avec la CDU dans ce Land]. Les Verts participent à des gouvernements de coalition dans 9 Länder.

C'est une défaite du prolétariat sur le terrain des élections : seul le SPD (193 sièges en 2013, 153 en 2017) peut être considéré comme parti rattaché historiquement au mouvement ouvrier.

Effondrement historique du SPD

Depuis 1949, l'évolution des scores électoraux du SPD sont les suivants, sans oublier que les élections de 1987 sont les dernières avant la réunification. Le corps

électoral est passé de 45,3 millions en 1987 à 60,4 millions en 1990. En 2017, le nombre d'inscrits était de 61,7 millions.

Année	Participation	Voix proportionnelles	% des inscrits	% des exprimés	Sièges/total sièges	Évolution en sièges
1949	78,50%	6 934 975	22,90%	29,20%	131 / 402	
1953	85,80%	7 944 943	24,70%	28,80%	162 / 509	+ 31
1957	87,80%	11 875 339	34,90%	39,70%	181 / 519	+ 19
1961	87,70%	11 427 355	31,70%	36,20%	203 / 521	+ 22
1965	86,80%	12 813 186	34,10%	39,30%	217 / 518	+ 14
1969	86,70%	14 065 716	37,00%	42,70%	237 / 518	+ 20
1972	91,10%	17 175 169	41,70%	45,80%	242 / 518	+ 5
1976	90,70%	16 099 019	38,60%	42,60%	224 / 518	- 18
1980	88,70%	16 260 677	38,00%	42,90%	218 / 497	- 6
1983	89,10%	14 865 807	34,00%	38,20%	193 / 498	- 25
1987	84,30%	14 025 763	31,20%	37,00%	186 / 497	- 7
1990	77,80%	15 545 366	26,10%	33,50%	239 / 662	+ 53
1994	79,00%	17 140 354	28,80%	36,40%	252 / 672	+ 13
1998	82,20%	20 181 269	33,60%	40,90%	298 / 669	+ 46
2002	79,10%	18 484 560	30,50%	38,50%	251 / 603	- 47
2005	77,70%	16 194 665	26,50%	34,20%	222 / 614	- 29
2009	70,80%	9 988 843	16,30%	23,00%	146 / 620	-76
2013	71,50%	11 247 283	18,40%	25,70%	193 / 631	+ 47
2017	76,20%	9 538 367	15,60%	20,50%	153 / 709	- 40

De toutes les élections depuis la réunification, c'est en 1998 que le SPD a réalisé le score le plus élevé. Les masses avaient massivement voté pour le SPD afin de chasser Kohl et la coalition CDU/CSU-FDP. La participation avait atteint un sommet (82,20%).

Dans les Länder de l'ex-RFA, le SPD obtenait 42,5% des exprimés (35,1% des inscrits). Fait notoire dans les Länder de l'ex-RDA, le SPD obtenait 35,1% des exprimés (27,9% des inscrits). Au Bundestag, le SPD occupait 44,5% des sièges. Il faut rappeler que le vote SPD en 1998 était lui-même inférieur aux suffrages obtenus avant 1983 dans l'ex-RFA : 42,7% des exprimés en 1969, 45,8% en 1972,

42,6% en 1976 et 42,9% en 1980, alors que la participation était supérieure (jusqu'à 91,1% en 1972).

En 1998 puis en 2002, sous la conduite de Schröder, le SPD a constitué des gouvernements de coalition avec les Verts pour disposer d'une majorité au Bundestag, mais surtout pour faire barrage aux revendications des masses et engager « l'Agenda 2010 », un programme de remise cause de tous les acquis fondamentaux du prolétariat et de la jeunesse (voir plus loin).

En 2005 puis en 2013, le SPD a constitué avec le CDU/CSU des gouvernements de grande coalition, gouvernements qui ont poursuivi sans répit la mise en

œuvre de l'Agenda 2010. A partir de 2005, le SPD paye le prix de la politique anti-ouvrière de Schröder (lois Hartz, l'Agenda 2010, voir plus loin) puis sa participation aux gouvernements de grande coalition de 2005 à 2009 puis de 2013 à 2017. Résultat de cette orientation, à partir de 2005, le SPD décline électoralement, avec un petit rebond en 2013, n'ayant pas participé à la coalition CDU-FDP après les élections de 2009, puis s'effondre. L'érosion des scores du SPD est continue depuis 2002. Elle subit une inflexion significative depuis 2009.

Résultats de la politique des dirigeants du SPD, en 2017, c'est une débâcle qui confirme celle de 2009 et 2013. Au plan national, le SPD n'obtient que 20,5% des exprimés (15,6% des inscrits). Dans les Länder de l'ex-RFA, il obtient 22,0% des exprimés (16,9% des inscrits). Dans les Länder de l'ex-RDA, 13,8% des exprimés (10,1% des inscrits). En 2017, il réalise 9 538 367 voix, alors que lors des dernières élections avant la réunification, en 1987, il avait obtenu 14 025 763 voix... et alors que le corps électoral est passé de près de 46 millions à plus de 61 millions. Il réalise moins de la moitié des voix obtenues en 1998 (cf. tableau ci-dessus).

Selon Wikipédia : « *Après la guerre, le SPD s'est rapidement refondé et a rassemblé les socialistes de tous bords, notamment ceux revenant d'exil et ceux ayant participé à la résistance. En 1949, le parti compte 750 000 membres, puis atteint un premier pic en 1951 avec 820 000 adhérents. Ce nombre diminue ensuite, en 1958 il n'y a plus que 590 000 personnes dans le parti. Dans les années 1960, le nombre d'adhérents croît de nouveau pour atteindre le million en 1977. Dans les années qui suivent, il commence sa lente érosion mais reste au-delà de la barre des 900 000. La réunification est suivie d'un léger regain de partisans relativement passager. La chute se poursuit par la suite : entre 1990 et 2008 le parti a perdu 400 000 adhérents. Le parti compte en mai 2011 un peu moins de 500 000* ».

Aujourd'hui le SPD compterait un peu plus de 460 000. De fait, l'orientation des dirigeants du SPD est une orientation de liquidation du SPD en tant que parti issu du mouvement ouvrier, au compte de la bourgeoisie allemande.

Développements de la crise du SPD

Lors du congrès du SPD de mars 2017, Schulz avait été élu avec 100% des voix suite au renoncement de Sigmar Gabriel, président du parti depuis 2009, vice-chancelier de Merkel depuis 2013. Schulz avait promis, sans préciser, de « *corriger des dérives de l'Agenda 2010* ». Le SPD aurait alors connu une petite vague d'adhésions et aurait progressé dans les sondages de 20% à 30%, talonnant la CDU, résultat qu'il faut considérer avec précaution au regard des développements ultérieurs.

En effet, la « *schulzmania* », terme de la presse, s'est, semble-t-il, vite dégonflée. Lors de la campagne électorale, Schulz s'est surtout exprimé sur l'Europe, rejetant à l'arrière-plan toute remise en question sur le fond des conséquences pour les masses de l'Agenda 2010 (Le Monde indiquait en mars 2017 : « *Martin Schulz n'a pas dit quel changement précis il proposerait s'il était élu - ce dont il ne doute pas -, mais il a reconnu que l'Agenda 2010 avait connu des dérives et qu'il fallait revenir dessus* »). Le résultat des élections a infirmé les prévisions des sondages : une nouvelle débâcle pour le SPD.

Suite au revirement de Schulz, la direction des Jusos, l'organisation de jeunesse du SPD qui compterait 70 000 membres, a lancé une pétition intitulée NoGroKo (« *non à une grande coalition* »). Cette pétition a recueilli rapidement plus de 10 000 signatures début décembre. Il en est de même pour une pétition lancée par deux députés au Bundestag (Maro Bülow et Hilde Mattheis) après le 12 janvier. Lors de la préparation du congrès extraordinaire du 21 janvier, de nombreuses sections du SPD ont voté contre la « *grande coalition* » (à titre d'exemples, les fédérations de Berlin, de Thuringe et de Saxe-Anhalt ; dans la ville de Dortmund, en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Land qui compte à lui seul un quart des adhérents du SPD, au cœur de la Ruhr, 97% des adhérents ont voté contre).

Le projet pour une nouvelle grande coalition n'a pas fait l'unanimité à la direction du SPD : le 13 janvier 2018, lors

du bureau national, six des trente-quatre membres ont voté contre la poursuite de négociations sur la base du document préliminaire. Lors du congrès du 21 janvier, une opposition significative s'est exprimée : lors d'un vote à main levée, dans un climat tendu (il a été nécessaire de faire voter deux fois), les délégués n'ont approuvé la poursuite des négociations avec la CDU/CSU que par 362 voix contre 279 (soit 56,39% pour et 43,46% contre ; en décembre 2013, le congrès du SPD avait approuvé le contrat de coalition par 76% pour). Lors du dernier congrès, la direction de la DGB a dû peser de tout son poids pour le vote en faveur d'une grande coalition. Le secrétaire général de la confédération a assuré au nom des secrétaires des syndicats de branche « *le soutien plein et entier* » à une nouvelle grande coalition, tout en promettant « *un accompagnement critique* ». Mais au sein du congrès, de nombreux délégués adhérents à la DGB ont vivement contesté cette prise de position.

Sorte de coup de tonnerre, le 9 février, Schultz, celui qui avait dirigé toute la négociation avec la CDU/CSU, qui s'était vu confié le ministère des affaires étrangères dans le futur gouvernement, a décidé de renoncer à ce poste. Sa promotion au ministère des Affaires étrangères a provoqué un tollé, y compris dans son propre camp, qui lui rappela que, suite aux dernières élections, il avait déclaré ne jamais participer à un gouvernement avec Merkel. Il est accusé publiquement par Sigmar Gabriel d'avoir manœuvré pour l'éliminer du ministère qu'il détenait dans la précédente coalition.

Le 13 février, Schulz démissionnait de la présidence du SPD. La direction du SPD proposait pour le remplacer, à l'unanimité, Andréa Nahles. Mais l'affaire tourna au fiasco : n'étant pas membre de la direction, la cheffe du groupe parlementaire ne pouvait formellement pas être nommée. Plusieurs fédérations régionales du SPD demandaient alors l'annulation de la nomination, et elles obtinrent gain de cause. Olaf Scholz, qui brigue le futur

ministère des finances, a été nommé président par intérim jusqu'au prochain congrès qui devrait se tenir le 22 avril 2018. Selon les derniers sondages, en cas de nouvelles élections, le SPD n'est crédité que de 16,5% des intentions de vote.

Kevin Kühnert, président des Jusos, est présenté comme le fer de lance de la résistance au sein du SPD. Mais il faut en noter les limites en termes de perspective politique. Il conteste l'accord, non sur le principe même, mais en déclarant : « *Les revendications centrales du SPD sont absentes de l'accord. Il n'y a pas d'assurance santé citoyenne pour mettre fin à une médecine à deux vitesses. On ne trouve aucun signal en faveur d'une meilleure répartition des richesses par l'impôt (...) Je n'ai jamais dit que j'étais pour de nouvelles élections. Je pense que la solution d'un gouvernement conservateur minoritaire serait idéale (...) C'est pourquoi je suis favorable à ce que le SPD, dans l'opposition, passe un accord précis avec un gouvernement conservateur minoritaire que Madame Merkel pourrait former* » (source Médiapart le 19/01/2018).

Du 20 février au 2 mars doit de dérouler une consultation des adhérents par correspondance. S'inspirant du

mouvement qui avait vu des milliers de jeunes adhérer au Labor Party en 2016, les Jusos ont lancé un appel « *entre et dis non* ». Depuis le congrès de mars 2017, le SPD a gagné plus de 30 000 adhérents. Mais il faut noter que c'est en janvier, suite à l'initiative des Jusos, que le SPD a gagné plus de 24 000 adhésions. La direction du SPD s'en est fortement inquiétée. Elle a stoppé le processus en décrétant qu'il fallait avoir adhéré avant le « *5 février 18 heures* » pour pouvoir voter : « *Dans la mesure où les Jusos font campagne depuis quelques semaines sur le thème « Adhérez et dites non ! », les partisans d'une « grande coalition » craignent que ces nouveaux membres, qui représentent tout de même 5 % du total des adhérents, fassent pencher la balance du côté de leurs détracteurs* » (Le Monde du 7/02/2018).

L'appel des Jusos a été entendu par une large couche de jeunes notamment. A défaut de tout autre alternative, existe le sentiment diffus chez nombre de travailleurs et de jeunes qu'il faut tenter de stopper le processus vers la liquidation du SPD en tant que parti issu du mouvement ouvrier et qu'une nouvelle grande coalition en constituerait une nouvelle étape.

Affaiblissement de la DGB

Du point de vue de la situation du mouvement ouvrier allemand, il faut aussi prendre en considération l'affaiblissement considérable de la DGB. Le nombre de syndiqués aurait évolué de la manière suivante, en millions : 5,4 en 1951 ; 6,37 en 1960 ; 7,88 en 1980 ; 11,8 en 1991 (suite à la réunification). Mais la chute des effectifs a été rapide : 8,6 millions en 1997 ; 6,77 millions en 2005 ; 6,1 millions en 2015. Une autre donnée est le taux de syndicalisation : 40 % au début des années 50, 30 % en 1970, 25 % en 1999, 20,7 % en 2006, 18 % en 2011, 18,1 % en 2014.

Entre 2004 et 2013, les syndicats du DGB avaient perdu 900 000 adhérents, soit 12% de leurs effectifs, une évolution qui, bien que très différente d'un syndicat à l'autre, peut tout à fait être qualifiée de dramatique. De manière générale, le taux de syndicalisation a fortement diminué depuis la réunification. La DGB a connu une perte de près de la moitié (48 %) de ses affiliés depuis son plus haut niveau de 1991, malgré l'intégration des 460 000 membres du DAG lors de la création de Ver.Di en 2001.

Le diagnostic est clair : est en cours un affaiblissement considérable de la centrale, même si elle reste à ce jour la confédération syndicale la plus puissante d'Europe. IG Metall (métallurgie, électronique, textile) compte plus de 2,2 millions d'adhérents ; Ver.Di (transports, services publics, commerce, finance, postes et les télécommunications) compte plus de 2 millions d'adhérents. Il faut ajouter les 669 000 membres, l'IGBCE, le puissant syndicat qui regroupe les travailleurs de la chimie et de l'énergie. Au total les syndicats de la DGB comptent plus de 6 millions d'adhérents.

En 1996, la DGB a connu son Bad Godesberg lors d'un congrès extraordinaire. Selon *Le Monde* du 16/11/1996 : « *L'économie de marché, à condition qu'elle soit socialement et écologiquement régulée, représente un progrès historique important par rapport au capitalisme*

débridé » : *en proposant d'inscrire cette phrase dans le texte de leur nouveau programme, les dirigeants du DGB, la fédération des syndicats allemands, forte de 9 millions de membres, ont déclenché un intense débat au sein de leur mouvement. C'est la première fois que les syndicats abandonnent toute référence rhétorique à la lutte des classes et reconnaissent les vertus de l'économie de marché (...) La démarche des syndicats allemands rappelle celle du SPD en 1959 : cette année-là, le Parti social-démocrate, réuni à Bad Godesberg, avait abandonné toute référence au marxisme. A Dresde, les dirigeants syndicaux réfléchissent à une nouvelle définition de leurs objectifs. "L'Etat social n'est pas une corne d'abondance", a ainsi reconnu Dieter Schulte, le président du DGB* ».

CPS n°13 (nouvelle série), de septembre 2003, et CPS n°23 (nouvelle série), de janvier 2006 reviennent sur l'orientation des dirigeants de la DGB. En résumé, dans le processus de la réunification, ils ont totalement livré au patronat allemand le sort du prolétariat de l'Allemagne de l'Est, liquidant ses tentatives de combattre et en particulier de résister à la liquidation des centaines d'entreprises jugées « non-rentables » et aux dizaines de milliers de licenciement qui en résultaient. Aujourd'hui encore, la durée légale du travail est de 38 heures par semaine dans les 5 Länder issus de l'ex-RDA contre 35 heures pour le reste de l'Allemagne. Ils ont tout fait pour faire barrage à ce que se réalise l'unité de tout le prolétariat pour affronter et défaire Kohl. Puis, à partir de 1998, les dirigeants de la DGB ont apporté leur soutien aux gouvernements SPD-Verts, c'est-à-dire à la mise en œuvre de l'Agenda 2010. La DGB a participé aux commissions élaborant les lois Hartz. Elle a soutenu la constitution des gouvernements de grande coalition en 2005 puis en 2013, en participant directement aux négociations entre le SPD et la CSU/CDU, comme aujourd'hui.

Sur le plan politique, la DGB met en avant sa neutralité officielle et veille à ce qu'au moins l'un des membres de son comité exécutif soit issu des rangs de la CDU. On retrouve aussi quelques membres de la CDU à des postes

de direction de plusieurs syndicats. Depuis 1998, la DGB se refuse à donner toute consigne de vote lors des élections à tous les niveaux (Bundestag, parlements des länders).

L'accord entre IG Metall et Gesamtmetall

En janvier dernier, IG Metall a lancé un mouvement de grèves dans la métallurgie en avançant deux revendications présentées ainsi par la presse : augmentation des salaires de 6 % et réduction du temps de travail de 35 à 28 heures. Cette initiative a été qualifiée d'« historique » et a été saluée sans réserve par l'« extrême gauche ». En réalité, il s'agissait d'un vaste mouvement de grèves tournantes, site par site, Land par Land, avec des arrêts de travail, voire des grèves d'un jour. La direction d'IG Metall est une habituée de cette méthode de bousille. Il s'agit d'éviter que se réalise, face au patronat, toute mobilisation générale qui dresserait comme un bloc les près de 4 millions de métallos et de travailleurs de l'électrotechnique, en fer de lance du prolétariat allemand, et que le cadre disloqué des négociations Land par Land soit maintenu.

Le 6 février, un accord a été conclu dans le Land de Bade-Wurtemberg. *Le Monde* du 7/02/2018 tire le bilan :

« Les rémunérations seront augmentées de 4,3 %. La durée du travail pourra être assouplie. Le syndicat IG Metall et les patrons de l'industrie allemande sont parvenus, dans la nuit de lundi 5 à mardi 6 février, à trouver un accord sur les salaires et le temps de travail, après une escalade du conflit la semaine dernière. Dans le Land de Bade-Wurtemberg, qui fait office de région pilote pour toute l'Allemagne, le syndicat a obtenu une hausse des salaires de 4,3 % ainsi que le droit pour les salariés qui le souhaitent de réduire leur semaine de travail à 28 heures. En contrepartie, les employeurs pourront demander à davantage de salariés de travailler 40 heures, contre 35 actuellement (...) La semaine dernière, à l'appel du syndicat, plus de 250 entreprises avaient organisé des grèves d'une journée entière, qui avaient touché toute l'Allemagne. Lors de la conférence de presse du groupe automobile Daimler, jeudi 1er février à Stuttgart, le PDG du groupe, Dieter Zetsche, avait appelé à trouver une " solution rapide au conflit " afin de ne pas " perturber davantage la production qui ne pourrait pas être rattrapée ", tant les moyens de production sont actuellement utilisés à leur maximum. (...). **Les deux parties ont négocié une longue période de tranquillité** : l'accord obtenu s'étend sur 27 mois, jusqu'au 31 mars 2020. Il prévoit une hausse substantielle des salaires, une des plus fortes jamais obtenues ces dernières années, à 4,3 %. Parallèlement, les salariés recevront des primes mensuelles (...) **Le point le plus délicat des négociations – la discussion sur le temps de travail – s'est conclu dans le sens d'un renforcement de la flexibilité. Les salariés pourront, comme ils le demandaient, réduire leur temps de travail jusqu'à 28 heures par semaine sur une durée de deux ans à partir de 2019, mais, généralement, sans compensation salariale.** Seules certaines catégories d'employés, ceux qui élèvent des enfants en bas âge, qui doivent s'occuper de parents âgés dépendants ou qui travaillent de manière postée, pourront demander à transformer des hausses

salariales prévues en journées de congés supplémentaires.(...) **Les patrons ont obtenu gain de cause sur un point important : l'assouplissement des règles sur la limitation du temps de travail à 35 heures.** Elle est pratiquée dans certaines branches de l'industrie (métallurgie, électronique, etc.) depuis les accords salariaux de 1995. Tout dépassement de l'horaire hebdomadaire de travail était jusqu'ici strictement réglementé : les accords prévoyaient qu'un maximum de 18 % des salariés d'une même entreprise pouvaient travailler 40 heures par semaine. Cette limitation sera fortement assouplie. Un point important en période de carnets de commandes pleins et de difficultés pour les entreprises à trouver du personnel qualifié (...) Côté syndicat, le responsable régional d'IG Metall, Roman Zitzelsberger s'est félicité que le syndicat ait obtenu des résultats sur tous les points essentiels. "Nous avons montré que nous pouvons négocier sur des sujets difficiles de façon raisonnable, a-t-il souligné. La difficulté est maintenant d'expliquer à l'opinion publique, aux entreprises et aux salariés l'incroyable complexité de l'ensemble (...) L'accord ne vaut dans un premier temps que pour les 900 000 salariés du Land de Bade-Wurtemberg, dans le sud-ouest du pays. Mais les négociations qui y sont conclues servent en général de base aux autres régions. Ces dernières doivent conclure leur propre accord local, qui peut légèrement différer de celui obtenu mardi matin".

Le bilan est clair : les 6% n'ont pas été obtenus, alors qu'ils ne compensaient même pas les pertes de salaires subies depuis des années. Quant à la « revendication » des 28 heures, elle convient totalement au patronat de la métallurgie. Elle aboutit à généraliser à l'ensemble des métallos des accords de flexibilité conclu avec la signature d'IG Metall au niveau de grandes entreprises comme Bosch (40 000 salariés) ou encore Trumpf (11 000 salariés) : « En 2011, l'entreprise avait déjà mis en place un modèle de « travail à la carte » où les salariés peuvent choisir tous les deux ans de travailler plus (40 heures par semaine maximum) ou moins (15 heures par semaine minimum). En 2016, Trumpf a développé son modèle en proposant, dans le cadre d'un accord d'entreprise qui a reçu le feu vert d'IG Metall, d'annualiser le travail de leurs salariés, qui devront avoir réalisé 1 610 heures de travail dans l'année » (selon Médiapart du 6/02/2018).

De plus cet accord intervient à un moment opportun pour le patronat. Des attaques significatives sont engagées : licenciement à Siemens, près de 3500 en Allemagne, dans la filière énergie avec la liquidation totale de deux sites de production (Leipzig et Görlitz) et la vente du site d'Erfurt ; un plan de licenciement de 6000 personnes dans la filiale éolienne, Gamesa. De son côté, General Electric annonce un plan de 12 000 licenciements, dont une partie en Allemagne. A ce stade IG Metall « gronde ». Selon *Le Monde*, « IG Metall a jugé plus généralement »

irresponsable » de mettre à la porte des milliers d'employés alors que le groupe affiche des résultats positifs et s'était engagé au nom de la célèbre « Mitbestimmung » allemande - le principe de cogestion

direction/salariés - à consulter les employés pour tout futur plan de licenciement ». En clair, IG Metall est prête à collaborer à la mise en œuvre des plans.

« L'enfer du miracle allemand »

C'est ainsi que *Le Monde diplomatique* (septembre 2017) fait un état de la situation des masses en Allemagne. De ce point de vue, on ne peut pas sans exagérer parler de « misère du prolétariat allemand ». Néanmoins, il faut rappeler l'ampleur des coups subits depuis près de 20 ans. Les « activités atypiques », les contrats d'activité réduite (ou « mini-jobs »), les temps partiels de moins de vingt heures par semaine, les intérimaires et les travailleurs indépendants concernent quelque 7,7 millions de personnes, soit 21 % de la population au travail (hors formation), un pourcentage resté constant ces dernières années.

Les lois de libéralisation du droit du travail, dites lois Hartz, adoptées entre 2003 et 2005, ont contribué mécaniquement à faire baisser le taux de chômage officiel (il serait de moins de 5% aujourd'hui) grâce à un ensemble de mesures : augmentation de la pression sur les chômeurs, création de contrats d'activité réduite (ou « mini-jobs »), développement de l'intérim et assouplissement des conditions d'embauche et de licenciement.

Les « mini-jobs » comme job d'appoint à 450 euros par mois, en complément d'un contrat à durée indéterminée faiblement rémunéré, se sont ainsi multipliés ces dernières années. Selon l'institut Enzo Weber, 2,7 millions de personnes sont actuellement dans cette situation, contre 1,3 million en 2003.

11% des retraités allemands sont obligés de travailler (la retraite moyenne est de 1100 euros par mois contre actuellement 1370 euros en France).

La chasse aux chômeurs est organisée d'une manière systématique. *Le Monde diplomatique* de septembre 2017, indique : « Baptisé du nom de son concepteur, M. Peter Hartz, ancien directeur du personnel de Volkswagen, le quatrième et dernier volet de ces réformes fusionne les aides sociales et les indemnités des chômeurs de longue durée (sans emploi depuis plus d'un an) en une allocation forfaitaire unique, versée par le jobcenter. Le montant étriqué de cette enveloppe — 409 euros par mois en 2017 pour une personne seule est censé motiver l'allocataire, rebaptisé « client », à trouver ou à reprendre au plus vite un emploi, aussi mal rémunéré et peu conforme à ses attentes ou à ses compétences soit-il. Son attribution est conditionnée à un régime de contrôle parmi les plus coercitifs d'Europe. Fin 2016, le filet Hartz IV englobait près de 6 millions de personnes, dont 2,6 millions de chômeurs officiels, 1,7 million de non officiels sortis des statistiques par la trappe des « dispositifs d'activation » (formations, « coaching », jobs à 1 euro, mini-jobs, etc.) et 1,6 million d'enfants d'allocataires (...) En 2005, on pouvait lire dans une brochure du ministère de l'économie, préfacée par le ministre Wolfgang Clement (SPD) et intitulée « Priorité aux personnes honnêtes. Contre les abus, les fraudes et le self-service dans l'État social » : « Les biologistes s'accordent à utiliser le terme

«parasites» pour désigner les organismes qui subviennent à leurs besoins alimentaires aux dépens d'autres êtres vivants ». Selon le Monde diplomatique, plus d'un million de sanctions ont été prononcées en 2016.

Il faut ajouter le passage à l'âge de la retraite à 67 ans, décidé en 2005, la réduction de la durée des allocations chômage de 32 à 24 mois, le blocage généralisé des salaires : entre 2000 et 2013, les salaires bruts effectifs ont reculé de 0,7 pour cent, la DGB ayant soutenu une politique de modération sous prétexte de donner la priorité au maintien de l'emploi, etc.

L'arnaque du salaire minimum : l'une des conditions posée par le SPD, soutenue par la DGB, à l'accord pour une nouvelle grande coalition en 2013, était l'instauration d'un salaire minimum (pour la petite histoire, la DGB y a été opposée pendant des années car elle aurait entravé, selon elle, les possibilités de négociation des conventions collectives). Ce salaire minimum a pris effet en janvier 2015. Il a été fixé à 8,5 euros de l'heure (réactualisé à 8,84 début 2017). Une commission paritaire gérant le système statuera en 2018 sur une nouvelle augmentation, pour une application au 1er janvier 2019. A partir de 2015, la mise en œuvre comprenait une période transitoire jusqu'en janvier 2018 permettant à un grand nombre d'entreprises de ne pas appliquer. De plus, les possibilités de déroger sont multiples (chômeurs de longue durée pendant les 6 premiers mois d'emploi, salariés travaillant dans des secteurs prévoyant une période transitoire d'adaptation – livreurs de journaux, intérim, industrie de la viande, coiffure, agriculture, textile, blanchisserie, apprentis... non-application pour les migrants en cours de « formation » dans les entreprises). Les conventions collectives négociées peuvent toujours y déroger.

Il faut ajouter que les possibilités élargies de déroger aux conventions collectives se sont généralisées. Ainsi par exemple, selon un sondage d'IG Metall, environ un tiers des salariés de la métallurgie et de l'industrie électrotechnique sont des travailleurs intérimaires ou employés sous contrat d'entreprise hors convention collective.

Les conventions collectives ont cessé de s'appliquer avec une force évidente ; ce n'est plus briser un tabou que de s'en écarter. Le patronat et les dirigeants syndicaux eux-mêmes, via toute une gamme de clauses d'ouverture et de détresse, ont créé des possibilités de dérogation par rapport aux minima conventionnels (...) dans toutes les branches. S'y ajoute le nombre croissant de « pactes pour l'emploi » signés au niveau des entreprises. Avec ou sans l'accord des acteurs de branche, ils suspendent des acquis conventionnels en échange de promesses d'investissement et/ou de garanties de préservation de l'emploi pour une durée déterminée. Les clauses de détresse et d'ouverture semblent désormais faire partie intégrante du paysage conventionnel, tout comme les pactes locaux pour l'emploi. Mais il ne faut pas oublier les transgressions plus

ou moins tacites des conventions collectives, en dehors de toute négociation ou tout accord, qui constituent probablement le gros des déviations. Une donnée fournit par *Le Monde* : moins de 50 % des travailleurs allemands travaillent dans des entreprises dont leur statut est régi par des conventions collectives, ce qui est par ailleurs un facteur objectif d'affaiblissement de la DGB.

L'accueil de centaines de milliers de « migrants » de 2015 à 2017 ne procède pas de l'altruisme. Il s'agissait de mettre à disposition des patrons, compte tenu du vieillissement de la population, une main-d'œuvre corvéable à merci ne jouissant d'aucun droit et permettant une pression à l'embauche sur l'ensemble du prolétariat. D'ailleurs, pour le capitalisme allemand, les quotas ont été

atteints. S'engage une politique massive d'expulsion de tous les « migrants » considérés comme inaptes au travail et à l'intégration.

Il faut ajouter l'aggravation des lois antigrevés. Adoptée en 2015, la loi Nables, ministre du Travail au sein du gouvernement de coalition et aujourd'hui présidente du groupe SPD au Bundestag, loi adoptée avec le « soutien critique » de la DGB, vise légalement à permettre de substituer au droit de grève le « partenariat social » (droit de grève déjà considérablement remis en cause depuis des décennies : par exemple, il faut le rappeler, les fonctionnaires qui se mettent en grève sont de fait hors la loi).

Place de l'impérialisme allemand

Si l'on se réfère au bilan 2017 en termes de PIB, le classement est le suivant (en milliards de dollars) : Etats-Unis 19 377, Chine 12 362, Japon 5 106, Allemagne 3 619, Royaume-Uni 2 610, France 2 570.

Mais un tel classement ne reflète pas la réalité des rapports politiques et économiques entre l'impérialisme américain, le capitalisme chinois, l'impérialisme japonais et l'impérialisme allemand.

L'impérialisme allemand occupe une place particulière. En 2017, l'Allemagne s'est classée comme le pays ayant le plus grand excédent commercial au monde, devant la Chine. Sur onze mois, les exportations ont atteint près de 1 200 milliards d'euros et la balance commerciale est excédentaire de près de 230 milliards d'euros. L'Allemagne est le troisième exportateur et importateur mondial, derrière la Chine et les Etats-Unis, mais devant le Japon. Selon les données 2016, la Chine est au premier rang, soit une part de 14 %, devant les États-Unis, 9 %, l'Allemagne, 8 %, le Japon 4 %, et les Pays-Bas, 3 %. 80% des exportations sont constitués par des produits industriels. L'Allemagne est le seul pays européen à tirer profit du libre-échange avec la Chine, avec une balance commerciale positive.

Au sein de l'Union européenne, le capitalisme allemand occupe une position dominante avec 19,1% du PIB, 22,8% des exportations intra UE, 28,7 % des exportations hors UE. Avec la réunification, elle a quasiment annexé les pays du centre et de l'est de l'Europe (après avoir quasiment annexé l'Autriche), où elle dispose de près de 40 % de parts de marché, avec une seule exception, la Pologne. Dans les rapports commerciaux avec les USA, selon les données 2016, le classement des pays exportateurs vers ce pays est le suivant : Chine 21,4%, Mexique 13,2% Canada 12,6%, Japon 6,0%, Allemagne 5,2%. Pour ce qui concerne les rapports avec l'UE, toujours en 2016, le déficit des USA a atteint 146,3 milliards de dollars, l'Allemagne représentant à elle seule 45 % (64,9 milliards de dollars).

Au plan intérieur, pour la quatrième année consécutive, les comptes publics (budgets de l'Etat fédéral, des länder, des communes et des administrations de sécurité sociale) affiche un excédent : 38,4 milliards d'euros en 2017 (1,2% du PIB) avec une nouvelle progression par rapport à 2016 (25,7 milliards d'euros, soit 0,8 % du PIB). La dette publique allemande n'atteindrait « que » 68,1% du PIB en

2017, soit environ 2300 milliards de dollars. Elle est en diminution depuis 2010, où elle avait atteint un sommet avec 80% du PIB. L'objectif pour 2018 est de 62,8% du PIB.

Mais au-delà des performances économiques, il faut aussi considérer les rapports politiques. Tirant un bilan politique de la réunification, CPS n° 54 ancienne série, de septembre 1994, indiquait :

« Dès avant 1989, l'Allemagne était la principale puissance économique et financière de la CEE. Libéré désormais des entraves politiques limitant depuis la fin de la IIe guerre mondiale sa capacité d'action politique, digérant (difficilement) l'ex-RDA, ayant d'ores et déjà établi les bases de son nouvel expansionnisme dans les pays de l'Europe centrale et de l'Est (pays de la CEI compris), occupant une position centrale sur le continent européen - l'impérialisme allemand est maintenant la puissance prépondérante en Europe. Il est devenu après la dislocation de l'URSS, la troisième, sinon la deuxième puissance dans le monde, derrière les USA, après ou avant le Japon » [ndlr : en 1994 la place du capitalisme chinois ne se posait pas dans les termes d'aujourd'hui].

CPS n° 77 ancienne série, d'avril 1999, confirmait cette appréciation :

« Aussi coûteuse qu'ait été la réunification, son résultat est que l'impérialisme allemand n'est plus le 'nain politique' subissant l'ordre de Yalta et de Postdam. Il l'a manifesté rapidement en impulsant et soutenant la dislocation de la Yougoslavie (indépendance de la Slovénie et de la Croatie) en se dressant contre les intérêts des impérialismes américain, anglais mais surtout français dans cette région. Aujourd'hui, il participe à une guerre formellement pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale ».

Parce qu'il est la puissance prépondérante dans la vieille Europe, économiquement et politiquement, l'impérialisme allemand s'affirme comme l'impérialisme en mesure de contester la place de l'impérialisme américain. Au dernier sommet de Davos, au-delà des discours lénifiants de Macron, *Le Monde* du 26/01/2018 relève : *« La chancelière allemande, Angela Merkel, elle, [souligné par nous ndlr] a attaqué d'emblée, sans s'embarrasser de circonvolutions. Elle a évoqué ses difficultés de politique intérieure et « le poison du populisme de droite », pour dire que « le repli sur soi ne résoudra pas nos problèmes :*

la réponse n'est pas dans le protectionnisme ». C'est de fait une mise en garde à l'adresse de Trump.

Par ailleurs, lors de ce sommet « *Merkel a salué comme « très importante » la création du Fonds européen de défense, car l'Europe avait l'habitude de « se reposer sur les Etats-Unis ».* « *Mais à présent que les Etats-Unis se concentrent sur eux-mêmes, a-t-elle ajouté, nous devons prendre notre destin entre nos mains* » (Le Monde du 26/01/2018).

De ce point de vue, l'impérialisme allemand manœuvre pour le moyen terme. Par ce biais, il s'agit de s'affirmer comme puissance militaire et justifier ses dépenses en matière d'armement. Car dans les faits, l'impérialisme allemand se réarme. Le budget allemand de la défense devrait passer de près de 32 milliards en 2011 à plus de 39 milliards d'euros en 2020. En 2017, le budget de la défense allemand a fait un bond important : il a augmenté de plus de 2,7 milliards d'euros par rapport à celui de 2016,

passant de 34,287 milliards d'euros à 37,005 milliards d'euros, soit une croissance de 7,3%. La hausse des crédits d'équipement est quant à elle estimée à 8,4%. Pour l'industrie allemande, aucun marché ne doit échapper, d'autant que les dépenses militaires jouent un rôle de plus en plus important comme volant d'entraînement de l'économie. Ainsi peut-on lire pour 2017 : « *S'agissant des exportations, les États-Unis conservent la tête du classement avec 33% de parts de marché, devant la Russie 23%, la Chine 6,2%, et la France 6,0%, l'Allemagne 5,6%* ». L'Allemagne talonne la France. Peu à peu, le char Léopard supplante le char Leclerc (avec un aplomb incroyable le gouvernement allemand s'est « ému » de l'utilisation par Erdogan des chars Léopard dans l'offensive contre les Kurdes). Durant la dernière législature (2013-2017), les exportations d'armes de l'Allemagne ont progressé de 20 % par rapport à la législature précédente (2009-2013).

Misère politique du prolétariat et de la jeunesse

Les performances du capitalisme allemand résultent en grande partie des coups portés au prolétariat et à la jeunesse depuis 1998. Ces attaques ont conduit à un abaissement considérable de la valeur de la force de travail prise dans son ensemble (salaires, retraites, accès au droit à la santé et à l'enseignement, multiplication des mini jobs, généralisation de la flexibilité, liquidation des conventions collectives, etc.). Avec les gouvernements successifs de grande coalition, les dirigeants du SPD ont réussi à réduire la classe ouvrière à l'impuissance. Il en est de même pour les dirigeants de la DGB. En particulier à partir de 2009, le prolétariat a presque totalement subi et, sans perspective politique, il n'a pas trouvé les moyens d'opposer une résistance significative dans un quelconque secteur en imposant sa volonté aux appareils du SPD et de la DGB. Ces derniers ont livré les travailleurs et la jeunesse au patronat.

L'instauration d'une nouvelle grande coalition serait un nouveau coup de grande importance porté à l'ensemble de la classe ouvrière allemande. Elle serait un jalon pour la bourgeoisie allemande, ouvrant la voie à ce que le SPD connaisse le sort du PS en France ou du Pasok en Grèce : la liquidation en tant que parti issu du mouvement ouvrier.

Mais à cette étape, le processus de liquidation est encore inachevé, loin de là. Il est un fait : au sein du SPD et de la DGB, s'est manifestée ces derniers mois une volonté de résistance qui s'est cristallisée sur le rejet d'une nouvelle grande coalition. Combat que des militants révolutionnaires mèneraient sans condition. La résistance initiée par la direction des Jusos, mais pas seulement, en est une illustration, malgré ses limites en termes de perspectives.

Il est une illustration qu'existe potentiellement une force militante disponible pour engager le combat pour la rupture des dirigeants du SPD et de la DGB avec la bourgeoisie et ses partis, pour la défense du SPD en tant que parti issu du mouvement ouvrier. Ce mouvement indique qu'une nouvelle génération de militants issue des rangs de la classe ouvrière, mais surtout de la jeunesse, est disponible. Pour qu'elle se structure et s'organise, manque cruellement à ce stade une organisation combattant, y compris au sein du SPD, sur la perspective politique de la construction du parti révolutionnaire nécessaire à un véritable gouvernement ouvrier, un gouvernement révolutionnaire.

Le 16 février 2018



BULLETIN D'ABONNEMENT À « COMBATTRE POUR LE SOCIALISME » (10 NUMÉROS : 20 EUROS)

NOM :PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :LOCALITÉ :

Chèques à l'ordre de : A.E.P.S. - Envoyer à : A.E.P.S. - 1 bis, Rue GUTENBERG - 93100 MONTREUIL

Site web : <http://socialisme.free.fr> - e-mail : socialisme@free.fr

**Hommage rendu à notre camarade Marc Tavernier
décédé le 14 février 2018**

« Je voudrais m'exprimer au nom des camarades de notre Groupe, le « Groupe CPS » (*Combattre pour le socialisme*) comme il aimait l'appeler.

Pour nous, Marc représentait ce que le prolétariat pouvait produire de meilleur comme militant fidèle à sa classe, toujours combatif et enthousiaste. Tous les camarades qui l'ont côtoyé l'admiraient et l'ont apprécié pour sa simplicité.

Marc était militant trotskyste depuis 1968, date à laquelle il a intégré l'OCI. Il a rejoint, dès sa création en 1984, le Comité fondé par Stéphane Just. Il avait un instinct politique basé sur une profonde compréhension de ce que représentait le combat pour le socialisme.

Souvent il rappelait combien les conquêtes ouvrières au lendemain de la guerre reposaient sur ce formidable point d'appui qu'a été la prise du pouvoir par le prolétariat russe en 1917, ce qui restait vrai malgré la trahison de la révolution par Staline et la bureaucratie stalinienne.

Mais aujourd'hui, le capitalisme a été rétabli en Russie. La bourgeoisie et ses soutiens veulent faire rentrer dans le crâne des travailleurs que c'est le socialisme qui a échoué, qu'il faut accepter la société capitaliste comme un horizon indépassable, qu'il faut accepter de perdre toutes ces conquêtes sociales. C'est ce que Marc n'acceptait pas !

Ce qui faisait son immense valeur militante, c'était une expérience d'une richesse époustouflante, le privilège de l'âge combiné avec une jeunesse, une fraîcheur et une vivacité d'esprit qui lui permettaient de remettre en cause ses connaissances, de se replonger dans la théorie pour toujours mieux comprendre le monde, l'expliquer à ses camarades et préparer la révolution.

Tout cela était couronné par une immense honnêteté intellectuelle, ce qui pouvait rendre parfois son caractère pas très facile !

Jusqu'à ces derniers temps, ses interventions à l'UL CGT de Voiron représentaient un exemple pour nos jeunes camarades de ce qu'était l'intervention d'un véritable militant révolutionnaire, défendant fièrement son orientation sans se laisser le moins du monde impressionner par l'adversaire.

Lorsque nous avons appris qu'il était sérieusement malade, jusqu'au bout nous avons cru qu'il s'en sortirait grâce à sa force de caractère. La maladie, hélas, a été plus forte.

Au cours de ses derniers instants, Marc a dit : « *je ne suis pas un héros parce qu'un héros ça meurt en combattant* ».

Marc, nous comprenons que ton plus grand regret est de ne pas avoir pu participer à l'avènement du socialisme. Mais jusqu'au bout, tu as été un combattant. Nous sommes fiers d'avoir été tes camarades, tu le resteras dans nos cœurs, et sois assuré que de nouvelles générations de militants révolutionnaires se lèveront pour reprendre le flambeau. »

